RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

POLLINIS

STOPPONS L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

POLLINIS EST UNE ONG INDÉPENDANTE QUI AGIT POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET POUR UNE AGRICULTURE QUI RESPECTE TOUS LES POLLINISATEURS. FINANCÉE EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX DONS DES CITOYENS, POLLINIS EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 SANS BUT LUCRATIF.

Les pollinisateurs sont indispensables à la fécondation de 90 % des plantes à fleur dans le monde et à la survie de nombreux oiseaux, petits mammifères ou batraciens, pour qui ils constituent une indispensable ressource alimentaire.

SOMMAIRE

ÉDITO 5

2012-2022
Retour sur 10 années de combat de POLLINIS 6

2022 EN QUELQUES CHIFFRES 11

1. QUI SOMMES-NOUS ? 10

Une équipe en pleine évolution 12
Le conseil d'administration 13
Notre combat : stopper l'extinction des pollinisateurs 13
Nos modes d'action 14
Nos valeurs 16
POLLINIS EN BREF 17

2. NOS ACTIONS 19

POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE 19
POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES 22
POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DU VIVANT 23
POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES 24
POUR DÉFENDRE LES ABEILLES LOCALES 25
POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION DE BIOTECHNOLOGIES DANGEREUSES POUR LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ 27
POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES 29
POUR INFORMER LES CITOYENS, LES SYMPATHISANTS ET LES DONATEURS DE POLLINIS SUR NOS PROJETS ET L'UTILISATION DES DONS 30
LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS 32
NOS PARTENAIRES 38

3. BILAN FINANCIER 41

Compte d'emploi des ressources 41
Compte de résultat 42
Bilan simplifié 43
Indépendance, confidentialité et sécurité 43
BULLETIN DE SOUTIEN 45

En dix ans, la mortalité hivernale naturelle des abeilles mellifères en France est passée de 4 % à 30 % en moyenne, sous la pression de nombreux facteurs, au premier rang desquels figure l'usage immodéré de pesticides chimiques et leur présence jusque dans les zones protégées.

ÉDITO

CHÈRES DONATRICES, CHERS DONATEURS,

2022 est une année particulière : POLLINIS a fêté ses dix ans de lutte pour enrayer l'extinction des pollinisateurs. Grâce à votre engagement et votre soutien sans faille, nous avons mené sans relâche un combat acharné contre les pesticides chimiques, principaux responsables de l'extinction en cours des pollinisateurs et de l'ensemble de la biodiversité. Grâce à vos dons, nous avons pu lancer ou accompagner des projets de terrain, comme la restauration de paysages favorables aux pollinisateurs, financer la recherche indépendante pour prouver les dommages des pesticides chimiques sur les insectes pollinisateurs. Nous avons aussi défendu sans faiblir l'impérieuse nécessité de changer notre manière de produire notre alimentation devant les instances décisionnelles françaises et européennes, et alerté sur les fausses solutions promues par l'agro-industrie pour remplacer les pesticides chimiques, telles que les nouvelles biotechnologies génétiques.

Ces actions menées en votre nom par notre petite équipe ont permis d'obtenir des victoires dont nous pouvons tous être fiers : l'interdiction en France et en Europe des insecticides néonicotinoïdes tueurs d'abeilles, ou celle de produits de remplacement développés par l'agro-industrie, comme le sulfoxaflor, obtenu notamment grâce à la mobilisation de plus d'1,2 millions de sympathisants de POLLINIS !

Mais ces victoires arrachées aux puissants lobbys de l'agro-industrie, dotés de gigantesques moyens pour maintenir le *statu quo*, restent insuffisantes pour permettre de freiner l'effondrement sans précédent des populations d'abeilles et de pollinisateurs, qui met en péril l'équilibre de nos écosystèmes et l'ensemble des chaînes alimentaires.

Pour obliger nos représentants politiques à entamer l'indispensable changement de modèle agricole en France et ailleurs en Europe, condition *sine qua non* pour enrayer l'extinction en cours des pollinisateurs et de la biodiversité végétale et animale qui en dépend, l'équipe de POLLINIS a lancé une nouvelle offensive qui s'appuie sur la Science et le Droit, deux armes puissantes et incontournables aujourd'hui si nous voulons l'emporter sur les lobbys : avec le soutien des citoyennes et citoyens engagés comme vous, nous attaquerons systématiquement devant les tribunaux le système d'évaluation des pesticides, et les promesses et les engagements non-tenus par les institutions françaises et européennes pour préserver la biodiversité.

Nous avons déposé un premier recours en justice historique contre l'État français pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. Et nous avons commencé à exiger des comptes à la Commission européenne sur son système de réévaluation des pesticides toxiques. Ce combat par la Science et le Droit, nous le poursuivrons avec détermination dans les prochaines années, avec votre soutien et grâce à votre générosité, qui sont et demeurent les garants indispensables de notre action et de notre indépendance.

POUR VOTRE SOUTIEN INDÉFECTIBLE, MERCI ENCORE.

Sophie Ventura
PRÉSIDENTE DE POLLINIS

2012-2022

RETOUR SUR 10 ANNÉES DE COMBAT DE POLLINIS

Depuis 2012, POLLINIS mène sans relâche son combat contre l'extinction des pollinisateurs, dont dépend l'ensemble de la biodiversité. Au fil des ans, l'équipe s'est étoffée, les campagnes et projets se sont multipliés grâce au soutien sans faille des sympathisants.

2012 ▶

Face à l'effondrement alarmant des pollinisateurs, l'ONG POLLINIS se donne pour mission de lutter contre l'extinction au nom de tous les citoyens et des générations à venir. Dès sa naissance, l'association fait le pari de l'indépendance totale en s'appuyant à 100 % sur les dons de simples particuliers. L'association se lance dans son premier combat historique : obtenir l'interdiction des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.

◀ 2013

POLLINIS participe au financement du projet de recensement des abeilles sauvages du réseau Apiformes, qui associe l'INRA à des lycées agricoles partout en France. Cet inventaire des pollinisateurs présents sur les fermes du réseau permet aussi de sensibiliser les futurs agriculteurs à l'importance des pollinisateurs pour les cultures et à la nécessité de les protéger.

2014

Pour lutter sans chimie contre l'expansion du frelon asiatique en France – une espèce invasive importée accidentellement en 2004 et qui décime les colonies d'abeilles mellifères –, POLLINIS lance le développement du prototype Heatnest permettant de détruire les nids sans recourir aux insecticides nocifs pour la santé et l'environnement.

2015

Pour préserver l'abeille noire endémique de l'Europe de l'ouest, en voie de disparition, l'association participe à la création de la Fédération européenne des Conservatoires de l'abeille noire (FEdCAN), qui sensibilise le public et les apiculteurs à la protection et la conservation de ces précieuses abeilles adaptées aux conditions climatiques et aux ressources locales.

2016

Après plusieurs années de combat contre les néonicotinoïdes et grâce à plus d'1,3 million de signatures en soutien à la pétition #StopNéonics, POLLINIS obtient leur interdiction définitive à partir du 1er septembre 2018. Mais l'octroi de dérogations possibles jusqu'en 2020 ouvre la porte à une longue campagne de mobilisation, et d'innombrables actions pour faire appliquer la loi. POLLINIS se mobilise aussi contre la directive Secret des affaires, véritable censure du droit à l'information des citoyens sur la santé et l'environnement.

2017

Pour les élections présidentielles, POLLINIS interpelle les différents candidats afin de leur faire signer sa Charte pour la protection des pollinisateurs, qui demande notamment une transition agroécologique et l'interdiction des pesticides les plus dangereux pour les pollinisateurs. POLLINIS réunit au Parlement européen des représentants de l'EFSA, de la Commission, et de la communauté scientifique, pour alerter les représentants politiques sur les conséquences sanitaires et environnementales liées à l'utilisation massive des néonicotinoïdes, et obtenir leur interdiction au niveau européen.

2018

Après l'alerte scientifique des chercheurs Pierre Rustin et Paule Bénit sur la dangerosité des fongicides SDHI, POLLINIS lance une vaste campagne de mobilisation pour demander leur retrait immédiat. La pétition #StopSDHI va recueillir plus de 380 000 signatures en un an. POLLINIS finance les premières études démontrant la toxicité des SDHI sur les abeilles, les vers de terre et la biodiversité. L'ANSES est saisie.

2019

Engagée dans un bras de fer avec la Commission européenne pour obtenir les documents qui expliquent le blocage des « tests abeilles », des protocoles scientifiques permettant d'évaluer la toxicité réelle des pesticides sur les pollinisateurs, POLLINIS obtient le soutien de la Médiatrice européenne et publie un rapport accablant sur l'intense lobbying de l'agrochimie contre ces tests. En France, POLLINIS obtient l'interdiction du sulfoxaflor et du flupyradifurone, des insecticides censés remplacer les néonicotinoïdes, mais aux effets tout aussi dévastateurs sur les abeilles.

2020

Face aux attaques qui se multiplient contre les voix critiques de l'agriculture conventionnelle et les défenseurs de l'environnement, POLLINIS s'allie à l'association Générations futures pour déposer un recours contre Déméter, la cellule de renseignement dédiée à la surveillance des atteintes envers le monde agricole et mise en oeuvre par le ministère de l'Intérieur. L'association finance aussi la plantation de haies dans des fermes en Pays-de-la-Loire pour favoriser le retour des pollinisateurs dans les champs.

2021

Avec l'association Notre Affaire à Tous, POLLINIS lance un recours historique contre l'État français pour manquement à ses obligations en matière de protection de la biodiversité. Les deux associations – rejointes ensuite par l'ASPAS, Anper-Tos et Biodiversité sous nos pieds – mettent notamment en cause la mise en œuvre, par l'État, de procédures défaillantes d'évaluation des risques des pesticides. En parallèle, l'association mène des projets de recensement des pollinisateurs dans des parcs nationaux et sur l'île de Groix.

2022

Avec une équipe étoffée et diversifiée (juristes, scientifiques, responsables de plaidoyer, journalistes, etc.), POLLINIS fête ses 10 années d'existence et poursuit sans relâche ses combats, grâce au soutien de ses 1,2 millions de sympathisants. La lutte contre l'extinction des pollinisateurs s'élargit aux nouvelles biotechnologies génétiques, que les géants de l'agro-industrie développent pour remplacer les pesticides chimiques dans les champs.

Dans le sillage de l'effondrement de la population d'insectes ailés, près d'un tiers des espèces de papillons européens sont en déclin, avec une chute de 39 % depuis 1990.

106 ARTICLES
sur nos combats relayés dans la presse française et internationale

1
FESTIVAL SCIENTIFIQUE
des pollinisateurs et des abeilles organisé sur l'île de Groix

420 000
SIGNATURES
pour stopper les pesticides SDHI remises à la Commission européenne

+ DE 50 000 VUES
pour notre vidéo sur les dangers des biotechnologies pour les pollinisateurs

34
campagnes de mobilisation, newsletters et bulletins de liaison envoyés à nos sympathisants

44 ÉCHANTILLONS DE CHEVEUX
d'eurodéputés, de journalistes et de scientifiques testés pour y déceler des traces de pesticides

3
CONTRIBUTIONS
à des consultations européennes

2
APPELS SCIENTIFIQUES
lancés pour la sauvegarde des pollinisateurs

1
RECOURS
contre l'État français pour son inaction face à l'effondrement de la biodiversité

2 VICTOIRES JURIDIQUES
pour les pollinisateurs obtenues devant le Tribunal administratif de Paris et le Tribunal de l'Union européenne

1. QUI SOMMES-NOUS ?

UNE ÉQUIPE EN PLEINE ÉVOLUTION

En 2022, l'équipe de POLLINIS a accueilli de nouvelles compétences scientifiques et a pu créer un pôle dédié au contentieux stratégique. Grâce à ce renforcement de son expertise juridique et scientifique, POLLINIS a pu mettre en place de nouvelles stratégies d'action pour lutter contre les pesticides toxiques pour les pollinisateurs, reposant sur la science et sur le droit.

L'association compte aujourd'hui seize employés permanents. Elle fait aussi régulièrement appel à des compétences extérieures pour assurer les besoins spécifiques auxquels ne peut répondre sa petite équipe : ingénieurs, scientifiques et experts, avocats et juristes, informaticiens, webmaster, photographes, vidéastes, graphistes…

Nicolas Laarman, délégué général et cofondateur de POLLINIS, assure la coordination des actions de l'association. Il est épaulé par **Benedicte Reitzel-Nielsen**, qui assure les rôles de coordinatrice et de directrice administrative et financière, et **Julie Pêcheur**, directrice du plaidoyer.

Margaux Beaudier, diplômée d'un master d'études européennes et internationales, continue d'apporter tout son soin à la bonne gestion administrative de l'association, aux ressources humaines et aux relations avec les donateurs et sympathisants de POLLINIS.

Barbara Berardi-Tadié, docteure en anthropologie sociale et ethnologie, conduit les actions du pôle recherche, notamment au travers de l'étude des lacunes du système d'homologation des pesticides au niveau européen et ses conséquences sur la biodiversité. Elle est épaulée par **Petra Roussel**, docteure en écotoxicologie, chargée de recherche scientifique et **Bertille Folliot**, juriste et chargée du plaidoyer auprès des responsables politiques français et européens.

Joann Sy, titulaire d'un doctorat en santé publique, travaille avec un réseau d'ONG partenaires de POLLINIS pour renforcer son combat contre les biotechnologies génétiques. Elle a créé et coordonne le réseau scientifique de POLLINIS travaillant sur différents projets de recherche et de conservation des pollinisateurs, avec l'aide de **Vincent Douarre**, apiculteur amateur et chargé

©Philippe Besnard

de projets scientifiques et pédagogiques, et **Hacène Hebbar**, coordinateur de projets au sein de l'association.

Vanessa Mermet, diplômée en Sciences politiques, supervise les campagnes de mobilisation de POLLINIS avec l'aide de **Mathis Buis**, rédacteur de campagne lui aussi diplômé en Sciences politiques. **Dominique Deriaz**, chargée des campagnes digitales, participe également à la mobilisation des citoyens au sein du pôle campagne.

Cécile Barbière, directrice de l'information et de la communication, pilote l'équipe éditoriale composée de deux journalistes, **Célia Mercier** et **Leslie Fauvel**, dont les plumes informent les citoyens et les sympathisants de POLLINIS sur les nombreuses actions de l'association. **Clément Helary** a rejoint le pôle éditorial afin de développer la stratégie de communication auprès des médias et du grand public.

Julia Thibord, avocate spécialisée en droit de l'environnement, a rejoint l'association pour monter le pôle contentieux stratégique, destiné à attaquer systématiquement les carences et les failles permettant la commercialisation des pesticides les plus toxiques.

Pia Desoutter, graphiste, met en images les campagnes de mobilisation de POLLINIS. Elle apporte son œil artistique aux différents médias de l'association et met également en page et illustre la plupart de ses documents.

Tout au long de l'année, l'association a pu bénéficier de la présence de stagiaires talentueux et motivés :

- **Yola Cerles** a prêté main forte au pôle éditorial de l'association ;
- **Josephine Tomat** et **Mathilde Françaix** sont venues épauler le pôle contentieux stratégique ;
- **Élise Buard** a mené pendant plusieurs mois les recherches sur les biotechnologies génétiques au sein du pôle scientifique de POLLINIS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 9 de nos statuts, le conseil d'administration *« est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision engageant l'association et autoriser tous les actes nécessaires à son fonctionnement. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association. Il contrôle la gestion des membres du bureau qui lui rendent compte de leurs actes. »*
Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration était composé de : Sophie Ventura, présidente ; Aurélia Ainscough, secrétaire générale ; Clément Remy, trésorier, ainsi que William Chifflet et Jean-François Saada.

NOTRE COMBAT

STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

Les pollinisateurs disparaissent à une vitesse vertigineuse. En 2017, une étude indique qu'en moins de 30 ans, la biomasse des insectes ailés a diminué de près de 80 % dans 63 aires naturelles protégées d'Allemagne – et certainement partout en Europe où le système agricole est similaire. D'autres études estiment que ces maillons indispensables de la biodiversité pourraient disparaître d'ici un siècle au niveau mondial, faisant peser une menace grave sur les équilibres fondamentaux de la nature et sur notre sécurité alimentaire dont les insectes pollinisateurs sont les garants. Les pratiques de l'agriculture conventionnelle fondée sur l'usage intensif des pesticides et la destruction des paysages ruraux sont les principales responsables de cette hécatombe.

Pour enrayer cette catastrophe, POLLINIS se bat pour

1. **CHANGER D'URGENCE NOTRE MODÈLE AGRICOLE**
2. **PROTÉGER LES POLLINISATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN ET RESTAURÉ**

L'association se fixe donc pour objectifs de :

- faire interdire tous les pesticides délétères pour les pollinisateurs ;
- accélérer la transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ;
- étudier, faire connaître et protéger la grande variété des pollinisateurs sauvages et des abeilles mellifères locales ;
- restaurer un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
- sauver les abeilles à miel locales au sein des milieux naturels dans lesquels elles évoluent depuis des millénaires ;
- empêcher la dissémination dans la nature d'organismes issus des biotechnologies génétiques capables de déséquilibrer irréversiblement les écosystèmes.

PROMOUVOIR UNE SCIENCE INDÉPENDANTE

POLLINIS soutient une science indépendante en finançant la recherche sur l'état des populations d'insectes pollinisateurs, leur diversité et leur adaptation aux bouleversements actuels, mais aussi sur les milieux dont ils dépendent et le niveau réel de contamination de leur environnement. L'association permet aussi à des laboratoires académiques de renom de mener les études indispensables pour connaître les effets réels des pesticides sur les pollinisateurs et le vivant, pour forcer l'évolution du cadre réglementaire et l'indispensable changement de modèle agricole.

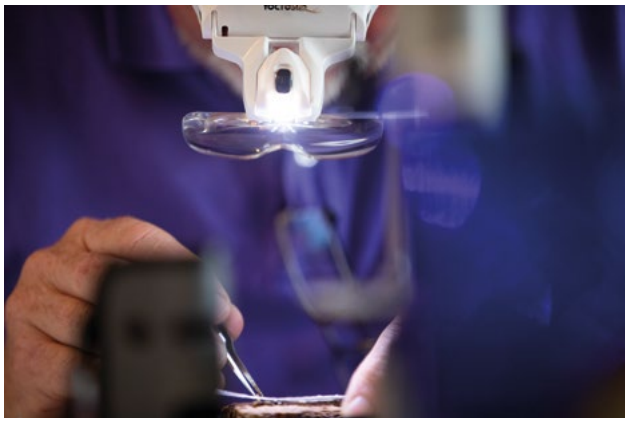

Avec le conservatoire d'abeilles noires ASAN.GX, POLLINIS soutient depuis 2019 les travaux de l'entomologiste nord-américain Jeff Pettis qui étudie sur l'île de Groix la coexistence remarquable entre les abeilles mellifères et l'acarien *Varroa destructor*. ©Philippe Besnard

ALERTER ET SENSIBILISER LES CITOYENS

Pour faire connaître la variété et l'importance vitale des pollinisateurs, ainsi que les actions indispensables à mener pour enrayer leur extinction, POLLINIS cherche à informer et sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyennes et citoyens grand public sur ses projets au travers de son site internet, de ses newsletters et de ses réseaux sociaux. L'association informe et interpelle aussi régulièrement les médias par le biais de communiqués et de conférences de presse destinés aux journalistes.

POLLINIS, Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos pieds, l'ASPAS et Anper-tos ont organisé une conférence de presse lors du dépôt du recours Justice pour le Vivant en janvier 2022. ©Philippe Besnard

LUTTER DANS L'ARÈNE POLITIQUE ET DEVANT LES TRIBUNAUX

POLLINIS se rend dans les institutions clés pour alerter sur les dangers des pesticides et des nouvelles biotechnologies génétiques pour les pollinisateurs. (Parlement européen, octobre 2022).

Pour défendre les intérêts des citoyens face à ceux de l'agrochimie et de l'agro-industrie, POLLINIS agit auprès des décideurs et siège au sein de différentes instances consultatives à Paris et à Bruxelles pour faire adopter des législations réellement protectrices de l'environnement. Grâce à son expertise, l'association propose des solutions concrètes pour un changement rapide de modèle agricole et l'interdiction des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui contaminent l'ensemble des milieux en France et en Europe.

Lorsque l'outil législatif ne suffit pas, POLLINIS saisit la justice pour contraindre les responsables politiques et les institutions nationales et européennes à respecter leurs engagements et appliquer les lois en vigueur en matière de protection de la biodiversité, de transition agricole et de transparence. L'association cherche également à accélérer la nécessaire adaptation du Droit aux enjeux cruciaux de l'extinction des espèces et de la contamination des milieux. POLLINIS a ainsi lancé plusieurs actions en justice, notamment contre l'État français et la Commission européenne.

MOBILISER LES CITOYENS ET INTERPELLER LES RESPONSABLES POLITIQUES

Pour contraindre les élus et les représentants politiques à mettre en œuvre les actions que soutiennent réellement les citoyens en matière d'environnement, POLLINIS mobilise et fédère régulièrement les citoyens autour de ses campagnes et ses combats. Grâce à des outils d'interpellation directe et le relais de plus d'un million de sympathisants en France et à travers l'Europe qui soutiennent ses combats, l'association maintient une pression continue sur les décideurs politiques. Les pétitions, qui recueillent plusieurs centaines de milliers de signatures, et les messages d'interpellation directe des responsables politiques, relayés par des dizaines de milliers de sympathisants, permettent de faire systématiquement remonter les demandes citoyennes dans l'agenda des décideurs politiques.

Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS, remet à à des représentants du Parlement européen et de la Commission européenne les 400 000 premières signatures de citoyens pour une interdiction des fongicides SDHI (Parlement européen, 2022). ©Philippe Besnard

PROTÉGER AVEC DES PROJETS DE TERRAIN

Pour recréer d'urgence un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS initie, encourage et finance des projets innovants et expérimentaux de conservation et de restauration pour inspirer et accompagner les changements nécessaires à grande échelle. Pour protéger les abeilles à miel sauvages et endémiques, et faire connaître aux apiculteurs des alternatives aux solutions intensives et biotechnologiques qui leur sont proposées, POLLINIS élabore en outre des projets de réensauvagement des abeilles domestiques et soutient le travail des conservatoires d'abeilles locales. Ces travaux et projets sont systématiquement fondés sur les connaissances scientifiques et les résultats d'études menés en partenariat avec les meilleurs experts internationaux.

NOS VALEURS

LES CITOYENS ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR DU DÉBAT

Pour POLLINIS, les citoyens sont concernés en premier lieu par la préservation des pollinisateurs et par les problématiques qui touchent l'agriculture. Car ce sont les citoyens qui :

- financent indirectement les aides dont bénéficie le secteur agricole ;
- se nourrissent des aliments produits ;
- vivent au milieu des paysages façonnés par l'agriculture.

C'est enfin au nom des citoyens que les décideurs orientent les financements de la recherche publique et ceux destinés à soutenir le modèle agroalimentaire conventionnel.

En portant leurs revendications auprès des élus et des institutions, POLLINIS replace les citoyens au centre des débats. En retour, chaque citoyen qui soutient son action confère à POLLINIS sa légitimité dans l'arène politique : grâce à cette légitimité, l'association peut proposer des réformes pragmatiques et intervenir au cœur des processus législatifs à Paris et à Bruxelles, pour faire prévaloir l'intérêt public et ne pas laisser le champ du politique aux seuls intérêts privés des lobbys, des grandes entreprises et des syndicats professionnels.

Lorsque ces acquis législatifs ne sont pas respectés, POLLINIS saisit la justice au nom de ses sympathisants pour obtenir leur application, que ce soit par l'État, les institutions européennes ou toute autre entité.

UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE

POLLINIS est l'une des rares associations à n'accepter aucun financement de la part d'entreprises, de l'État, d'institutions européennes ou nationales, de partis politiques, de syndicats ou d'organisations professionnelles. Nous dépendons donc entièrement des particuliers qui nous soutiennent.

Ce sont eux, à 100 %, qui nous permettent de mener à bien nos campagnes en faveur des pollinisateurs et d'une agriculture respectueuse de la nature. POLLINIS jouit ainsi d'une liberté d'action et d'expression totale vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.
Ce modèle garantit que l'association représente et défende uniquement les intérêts des citoyens qui la soutiennent.

UNE TRANSPARENCE TOTALE

En 2021, POLLINIS a obtenu le renouvellement pour une durée de 3 ans du label Don en confiance, qui certifie de manière indépendante la bonne utilisation des dons et la probité des associations. Cette certification de référence en matière de déontologie et de probité dans le monde associatif évalue les projets, les campagnes et les combats de l'association à l'aune du respect de quatre principes cardinaux :

- respect du donateur,
- transparence,
- recherche d'efficacité,
- probité et désintéressement.

Ce renouvellement entérine le travail constant d'amélioration effectué par POLLINIS ainsi que son engagement auprès de ses donateurs.

DES CAMPAGNES MILITANTES
et des newsletters thématiques pour informer et mobiliser les citoyens pour la protection des pollinisateurs

INDÉPENDANCE ABSOLUE
vis-à-vis de tous les pouvoirs économiques et politiques

CONFORMITÉ ET TRANSPARENCE
tous nos bilans comptables sont disponibles sur notre site Internet et certifiés par un commissaire aux comptes

16 PERSONNES MOTIVÉES
et qualifiées : chercheurs et chercheuses, juristes, rédactrices, chargé·e·s de projets et du contre-lobbying à Paris et Bruxelles

NOTRE SYMBOLE
une abeille sauvage, pollinisateur complexe et méconnu, essentiel à l'agriculture et victime directe du système agro-industriel actuel

ASSOCIATION LOI 1901
indépendante et à but non lucratif

1 LABEL
Don en confiance qui garantit transparence, recherche d'efficacité, respect des donateurs, probité et désintéressement

2012
CRÉATION DE L'ASSOCIATION

+ 1,2 MILLION
DE CITOYENS SOUTIENNENT NOS ACTIONS À TRAVERS L'EUROPE

100 % D'INDÉPENDANCE
vis-à-vis de tous les pouvoirs économiques et politiques

« La plupart des gens pensent que les abeilles sont des animaux d'élevage, qui vivent dans des boîtes géométriques, carrées, gérées par des apiculteurs. En réalité, les abeilles à miel à l'état sauvage organisent chaque aspect de leur vie en fonction de leurs besoins, et rien de tout cela n'est influencé par les actions humaines. »

Professeur Jürgen Tautz, spécialiste des abeilles de l'université bavaroise Julius Maximilian.

2. NOS ACTIONS

Le modèle agricole conventionnel repose sur l'usage systématique et massif de pesticides, alors que ces substances ont des effets dévastateurs sur l'environnement, largement documentés par la science. Les pollinisateurs, pourtant indispensables aux cultures, font partie des premières victimes de ce modèle dépendant de la chimie de synthèse, avec des taux d'effondrement des populations vertigineux.

En 2022, POLLINIS a poursuivi sa lutte pour faire interdire les pesticides les plus dangereux pour les pollinisateurs et la biodiversité en France, en Europe et dans le monde. En s'appuyant sur le droit et la science, l'association a continué son combat pour la mise à jour et l'application, en Europe, de protocoles d'évaluation de la toxicité des pesticides suffisamment protecteurs pour les abeilles domestiques et sauvages. POLLINIS a aussi alerté sur les risques pour les pollinisateurs des nouveaux produits de l'agrochimie (nouveaux OGM, pesticides génétiques) présentés à tort comme des solutions de remplacement à la chimie.

Pour continuer de toujours mieux connaître et protéger les pollinisateurs, POLLINIS a soutenu financièrement différents projets de terrain ainsi que des études pour documenter la beauté du monde sauvage et faire avancer les connaissances scientifiques nécessaires à sa protection.

POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE, NOUS AVONS :

→ REMPORTÉ UNE VICTOIRE JURIDIQUE HISTORIQUE CONTRE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Saisi en 2020 par POLLINIS, le Tribunal de l'Union européenne a rendu en septembre 2022 un verdict historique en faveur du combat de l'association pour la transparence sur le blocage des « tests abeilles », ces protocoles scientifiques permettant de déceler la toxicité réelle des pesticides sur les pollinisateurs avant d'autoriser ou non leur mise sur le marché.

La décision des juges européens a fait prévaloir le droit à l'information des citoyens sur le secret du processus décisionnel européen et a annulé les décisions de la Commission européenne refusant l'accès aux 78 documents pouvant expliquer les raisons de ce blocage et réclamés depuis 2018 par POLLINIS. Dans son arrêt, le Tribunal a notamment rappelé que le droit d'accès du public aux documents des institutions garantit le *« caractère démocratique »* de l'UE, et que toute exception à ce droit doit être *« interprétée et appliquée strictement »*.

POLLINIS se bat depuis des années pour faire la lumière sur le blocage des « tests abeilles », permis par le fonctionnement opaque du SCoPAFF (Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale), un comité technique européen présidé par la Commission européenne et au sein duquel siègent des représentants des États membres responsables d'autoriser, ou non, la mise sur le marché de pesticides et de définir les protocoles d'évaluation des risques.

Alors que l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, a proposé en 2013 de nouveaux « tests abeilles » pour remplacer les protocoles en place depuis 2002, le SCoPAFF a reporté leur adoption à plus 30 reprises pendant sept ans, jusqu'à ce qu'une nouvelle version de ce document soit demandée à l'EFSA en 2019, repoussant d'autant d'années la mise en œuvre de protocoles d'évaluation réellement protecteurs des pollinisateurs.

Malgré cette victoire juridique, la Commission européenne n'a toujours pas transmis les documents et a formé un pourvoi en décembre 2022. POLLINIS continuera en 2023 de réclamer les documents avec le soutien de ses sympathisants pour enfin obtenir la vérité sur le blocage des « tests abeilles ».

POLLINIS et 4 autres associations réunies dans le cadre du procès Justice pour le Vivant ont déposé leur recours en carence fautive contre l'État le 10 janvier 2022.
©Philippe Besnard

→ LANCÉ UN PROCÈS HISTORIQUE CONTRE L'ÉTAT FRANÇAIS

Le 10 janvier 2022, POLLINIS, Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos pieds, l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) et Anper-tos (Association nationale pour la protection des eaux et rivières), ont officiellement déposé un recours en carence fautive contre l'État, marquant le début du procès historique « Justice pour le Vivant ».

Ce recours, qui fait suite au silence de l'État après le dépôt d'injonctions de POLLINIS et de Notre Affaire à Tous lors du Congrès mondial 2021 de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), vise à faire reconnaître la responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité, et à contraindre le gouvernement à mener une refonte du système d'évaluation et d'homologation des pesticides, dont les multiples défaillances permettent la mise sur le marché de pesticides toxiques pour le vivant.

Le 17 février, les associations ont aussi déposé leurs arguments scientifiques et juridiques dans un mémoire complémentaire démontrant, point par point, les carences de l'État dans la mise en œuvre des procédures d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques et dans la gestion et le suivi des risques, le non-respect des objectifs de réduction de l'usage des pesticides que l'État s'est lui même fixé ou encore le manquement à son obligation à protéger les eaux souterraines et de surface contre la pollution aux pesticides.

Face aux arguments des associations, l'État refuse de reconnaître sa responsabilité et s'abrite derrière le droit européen dans son mémoire en réponse, déposé en décembre. Il affirme ainsi que la réglementation européenne ne laisse pas de marge de manœuvre aux États membres en matière de réglementation des pesticides. Une position que POLLINIS et ses partenaires comptent déconstruire dans leur prochain mémoire en réplique.

En 2023, de nouvelles étapes marqueront le recours « Justice pour le Vivant » au cours desquelles les parties prenantes pourront argumenter, jusqu'à ce qu'une date d'audience soit fixée, probablement dans le courant de l'année.

→ POURSUIVI SA LUTTE ACHARNÉE POUR L'ADOPTION DE « TESTS ABEILLES » PROTECTEURS DES POLLINISATEURS

Alors que la révision des « tests abeilles » servant à encadrer l'évaluation de la toxicité des pesticides pour les insectes pollinisateurs est entrée dans la dernière ligne droite, POLLINIS, aux côtés du réseau PAN Europe et des associations Apimondia et Bee Life, a écrit au commissaire européen à l'Environnement, Virginijus Sinkevičius et au commissaire à la Santé, Stella Kyriakides, pour demander une protection efficace des abeilles sauvages. Les ONG ont notamment demandé un objectif spécifique de protection des abeilles sauvages (bourdons et abeilles solitaires) face aux pesticides, plus strict que celui fixé pour les abeilles mellifères qui disposent de mécanismes de résilience propres à leurs grandes colonies.

En octobre 2022, POLLINIS a aussi déposé un argumentaire détaillé dans le cadre d'une consultation publique organisée par l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, pour la refonte du *« Bee Guidance Document »*, le document cadre des « tests abeilles ». Pour mieux mesurer l'impact des pesticides sur les abeilles mellifères, POLLINIS a notamment demandé une meilleure évaluation des mélanges et combinaisons des pesticides utilisés dans les champs (les « effets cocktail »), d'évaluer des sources de contamination supplémentaires et d'inclure de nouveaux tests mesurant les effets sublétaux des pesticides sur les abeilles. L'association a aussi saisi cette opportunité pour proposer des mesures renforçant l'évaluation du risque pour les abeilles solitaires et les bourdons.

En juin 2022, l'association a envoyé à la Commission européenne une liste de propositions concrètes pour renforcer la mise à jour de l'initiative européenne sur les pollinisateurs, censée inverser le déclin des insectes pollinisateurs d'ici à 2030. POLLINIS a ainsi rappelé l'importance de placer au centre de cette initiative la réduction drastique de l'utilisation des pesticides et la mise en place d'un système d'évaluation des risques des pesticides en phase avec les connaissances scientifiques actuelles.

Pesticide Action Network Europe · POLLINIS · BeeLife

Brussels, 6th July 2022

Object: definition of the level of Specific Protection Goals and risk assessment of pesticide effects on bumble bees and solitary bees

Dear Commissioner Kyriakides, Dear Commissioner Sinkevičius,

As representatives of different civil society organisations and stakeholders of the EFSA working group on the revision of the Bee Guidance Document, we would like to express our concern about the ongoing discussions around setting a risk assessment strategy for wild bees.

We would like to remind you of the activities and engagement of the European Commission for pollinator protection via the EU Pollinators Initiative, the first-ever EU framework to tackle the decline of wild pollinators. Thanks to the Initiative, there has been good progress in raising awareness of the problem, but no sufficient action to stop or even slow down the downfall of pollinator populations.

In this context, we urge you to have ambitious Specific Protection Goals (SPGs) for wild pollinators to achieve coherence with the Green Deal aims, Farm To Fork, Biodiversity and Chemicals Strategies.

SPGs

For honey bees, EU Member States opted for an SPG of 10% as the maximum threshold of colony reduction. However, this threshold has already been contested by beekeepers, civil society [1] and scientists [2].

We would like to stress the importance of having more protective SPGs for wild bees, as several ecological factors could influence the vulnerability of bumble bees and solitary bees to pesticides compared with honey bees.

- Scientific evidence shows that wild bees have a high variability of sensitivity when compared to *A. mellifera*, with certain species being more sensitive to pesticides (Arena and Sgolastra 2014)[3], while bumble bees have lower social resilience due to the small size of their colonies and solitary bees have none (Straub et al. 2016)[4].

[1] https://www.bee-life.eu/post/civil-society-urges-the-european-council-to-secure-highest-protection-of-bees-and-pollinators
[2] https://scientistsforbees.org
[3] Arena, M., & Sgolastra, F. (2014). A meta-analysis comparing the sensitivity of bees to pesticides. *Ecotoxicology, 23*(3), 324-334.
[4] Straub, L., Williams, G. R., Pettis, J., Fries, I., & Neumann, P. (2015). Superorganism resilience: Eusociality and susceptibility of ecosystem service providing insects to stressors. *Current Opinion in Insect Science, 12*, 109-112.

POLLINIS unit ses forces à celles d'autres ONG pour alerter les décideurs et leur rappeler leur rôle. Pour des tests abeilles protégeant également les bourdons et les abeilles sauvages, POLLINIS, PAN Europe, Apimondia et Bee Life ont écrit au commissaire européen à l'Environnement, Virginijus Sinkevičius et au commissaire à la Santé, Stella Kyriakides.

→ PROUVÉ L'OMNIPRÉSENCE DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES CHEVEUX D'EURODÉPUTÉS

POLLINIS a organisé un événement au Parlement européen pour présenter les résultats de 44 tests cheveux, réalisés auprès de 30 députés européens, et de 14 journalistes et scientifiques. ©Philippe Besnard

Alors que l'Union européenne prépare son nouveau règlement sur l'utilisation durable des pesticides, les équipes de POLLINIS se sont rendues à Bruxelles en juin 2022 pour prélever les cheveux de 30 eurodéputés ainsi que 14 scientifiques et journalistes, afin d'y déceler la présence de résidus de pesticides. Parmi les 62 pesticides testés (dont des herbicides, des insecticides, des fongicides et des produits multi-usages), 27 ont été détectés lors des analyses – dont plus de la moitié sont interdits dans l'Union européenne pour des usages agricoles.

91 % des échantillons comportaient ainsi des résidus d'au moins un pesticide, avec en moyenne trois pesticides détectés. Le pesticide le plus détecté, dans 61 % des cas, est le 4,4 DDE – un métabolite du 4,4 DDT, lui-même interdit depuis 1978 en Europe, et hautement toxique pour les abeilles mellifères et les pollinisateurs. La deuxième substance la plus détectée, l'alléthrine est présente dans 43 % des échantillons malgré son interdiction pour usage agricole dans l'Union en 2002 : modérément toxique pour les abeilles à miel, elle peut avoir des effets sur la santé humaine (mutagène potentiel, toxique pour le foie et les reins, asthme…). Onze des 27 pesticides détectés ont également des propriétés de perturbation endocrinienne, altérant donc le fonctionnement du système hormonal.

Méthode de plus en plus utilisée aujourd'hui, l'analyse des cheveux permet de faire apparaître le niveau d'exposition réel aux pesticides. Ces résultats, prouvant donc la contamination massive et généralisée de l'environnement, ont été présentés aux eurodéputés testés lors d'un évènement suivi d'une conférence de presse le 26 octobre au Parlement européen.

POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES, NOUS AVONS :

→ POURSUIVI NOTRE COMBAT CONTRE LE RETOUR DES NÉONICOTINOÏDES

Les néonicotinoïdes ont été interdits en France dès 2016, notamment grâce au combat mené de haute lutte par POLLINIS et ses sympathisants, dont plus d'un million avaient signé la pétition réclamant leur interdiction. Pourtant, fin 2021 et pour la seconde année consécutive, le gouvernement a une nouvelle fois décidé d'accorder aux betteraviers une dérogation à cette interdiction, autorisant temporairement l'usage de ces insecticides hautement toxiques pour les pollinisateurs sur 400 000 hectares de betteraves pour l'année 2022.

POLLINIS a choisi de boycotter activement cette consultation publique menée dans le seul but de légitimer le nouveau projet d'arrêté réautorisant les néonicotinoïdes. Au 31 décembre 2022, la pétition de POLLINIS contre les dispenses accordées par l'État avait été signée par plus de 140 000 citoyens.

→ EXIGÉ L'INTERDICTION DE VENTE DE PESTICIDES ILLÉGAUX EN EUROPE AU RESTE DU MONDE

Le 1er décembre, POLLINIS et 326 ONG et syndicats ont publié une déclaration commune pour demander à la Commission européenne de mettre fin à l'exportation de pesticides interdits en Union européenne vers d'autres continents, comme elle s'y était engagée dans le cadre de sa stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques. Les signataires réclament également un encadrement strict de l'importation des produits agricoles traités avec ces substances interdites.

POLLINIS et l'ensemble des signataires rappellent que la mise en place d'une interdiction à l'échelle européenne permettrait d'empêcher la vente de pesticides bannis en raison de leur impact délétère sur les pollinisateurs et l'ensemble de la biodiversité à l'image des néonicotinoïdes et du fipronil.

→ MOBILISÉ LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES CONTRE LES FONGICIDES SDHI

Le 15 juin 2022, POLLINIS a remis à la Commission européenne et au Parlement européen les 400 000 premières signatures de sa pétition demandant le retrait immédiat des fongicides SDHI, massivement utilisés en agriculture, en dépit d'une alerte scientifique de 2017 sur les risques qu'ils présentent pour les abeilles, l'environnement et la santé.

La pétition a été remise à la députée européenne Michèle Rivasi (Verts/ALE), au nom du Parlement européen, ainsi qu'à Brian Kilgallen, coordinateur pour les affaires institutionnelles et représentant de la Commission. La députée européenne Sarah Wiener (Verts/ALE) a également participé à la conférence de presse, aux côtés de Pierre Rustin, directeur de recherche émérite au CNRS, lanceur d'alerte sur les SDHI et de Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS

Alerté par POLLINIS sur les dangers de cette classe de fongicides qui bloquent la respiration cellulaire de tous les organismes qui y sont exposés et menacent ainsi l'environnement comme la santé humaine, une trentaine d'eurodéputés issus de différents groupes politiques (Verts/ALE, S&D, Renew Europe, GUE/NGL) ont officiellement apporté leur soutien à la pétition #StopSDHI. Au 31 décembre 2022, la pétition compte 424 000 signataires.

Pour alerter les décideurs de la dangerosité des SDHI, une partie de l'équipe de POLLINIS s'est rendue au Parlement européen et a remis à un représentant de la Commission les 400 000 premières signatures de la pétition demandant le retrait immédiat de ces fongicides. ©Philippe Besnard

POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DU VIVANT, NOUS AVONS :

→ SOUTENU LA PÉTITION EUROPÉENNE « SAUVONS LES ABEILLES ET LES AGRICULTEURS »

Signée par plus d'un millions d'Européens, l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) *« Save Bees and Farmers »* [Sauver les Abeilles et les Agriculteurs] demandant l'arrêt complet des pesticides en 2035 est devenue la septième ICE à être officiellement validée par la Commission européenne en octobre 2022. Elle a ensuite été officiellement transmise le 25 novembre à la Vice-présidente de la Commission, Věra Jourová, et à la Commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire, Stella Kyriakides, qui devront ensuite formuler une réponse et proposer les suites à donner à la demande citoyenne, en accord avec les règles inhérentes à cet outil de démocratie participative propre à l'Union européenne.

Lancée en 2019 avec une coalition de plus de 140 organisations environnementales, d'agriculteurs et d'apiculteurs, de fondations caritatives et d'institutions scientifiques issues de l'ensemble des pays de l'Union, l'ICE demande une sortie accélérée des pesticides de synthèse, leur arrêt total d'ici 2035, des mesures en faveur de la restauration de la biodiversité et un soutien aux agriculteurs pour effectuer une transition vers l'agroécologie.

Afin de disposer de données statistiques permettant réellement d'évaluer la réduction de l'usage des pesticides en Europe, POLLINIS et 79 organisations ont alerté sur les failles de la réforme sur les statistiques agricoles européennes. La coalition a envoyé plusieurs courriers aux ministres français de l'Agriculture, de la Santé et de la Transition Écologique, au directeur général de l'INSEE, ainsi qu'à plusieurs représentants de la Commission européenne, afin de demander des garanties en matière de fiabilité et de transparence des données agricoles, notamment une collecte annuelle des données et une mise en œuvre au plus tard au 1er janvier 2025.

Les représentants de l'Initiative Citoyenne Européenne se sont rendus à la Commission pour la présenter à la Vice-présidente de la Commission, Věra Jourová, et à la Commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire, Stella Kyriakides. © Save bees and farmers

→ PUBLIÉ UN GUIDE POUR LA PLANTATION DE HAIES PROPICES AUX POLLINISATEURS

Après sa série de onze guides pour planter des haies mise en ligne en 2021, POLLINIS a publié en juillet 2022 un livre aux éditions Jouvence intitulé *Planter des haies refuges pour les pollinisateurs*. Cet ouvrage, à vocation de mode d'emploi, détaille les principes généraux permettant de construire des haies offrant un habitat propice aux pollinisateurs, propose des essences d'arbres et d'arbustes locales favorables aux pollinisateurs, et adaptées au climat et au sol de chaque région pédoclimatique française.
Les haies offrent en effet des sites de nidification ainsi que les ressources nécessaires aux pollinisateurs : pollen et nectar de fleurs pour se nourrir et sustenter les larves, fibres naturelles et résines végétales pour la construction des nids, plantes hôtes pour les chenilles des papillons…
Ce guide vise à accompagner les initiatives personnelles pour la reconstruction des haies, que l'agriculture conventionnelle a presque éliminé du paysage en quelques décennies.

POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES, NOUS AVONS :

→ RECENSÉ LES POPULATIONS DE POLLINISATEURS SAUVAGES DANS DES AIRES PROTÉGÉES EN FRANCE

Face au manque d'études scientifiques dédiées aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS a confié à Ben Woodcock, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (UK Center of Ecology and Hydrology), le soin de dresser un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des insectes dans deux parcs nationaux français, celui de la Vanoise (Savoie) et celui des forêts (Côte d'Or/Haute-Marne).

La comparaison des données prélevées pendant trois ans sur différentes zones des deux parcs, des plus urbanisées aux plus naturelles, permettra d'évaluer l'évolution des populations de pollinisateurs dans ces zones protégées, ainsi que l'impact de l'anthropisation.

Le protocole initial de l'étude a été élaboré par des scientifiques spécialistes des abeilles et des pollinisateurs : Jeff Pettis et Tom Seeley, tous deux biologistes américains mondialement connus, ainsi qu'Adam Vanbergen, écologue au sein de l'INRAE et auparavant au UK Center for Ecology and Hydrology en Écosse, avant d'être repris par Ben Woodcock.

Les premières démarches de recensement dans le Parc de la Vanoise ont démarré en 2020 et se sont poursuivies depuis. En 2022, l'entomologiste s'est rendu dans les parcs de la Vanoise et des forêts au début de l'été pour y réaliser de nouveaux échantillonnages.

→ MANDATÉ DES SCIENTIFIQUES POUR MENER DEUX ÉTUDES SUR LES COLONIES D'ABEILLES MELLIFÈRES SAUVAGES

Afin de mieux connaître les populations remarquables d'abeilles mellifères vivant à l'état sauvage, POLLINIS a mandaté d'éminents entomologistes spécialistes des abeilles pour mener une étude dans le Parc national de la Vanoise (Savoie) et dans le Parc national de forêts (Côte-d'Or/Haute-Marne).

À l'inverse de leurs congénères domestiques, les abeilles mellifères sauvages sont peu étudiées. Pourtant, des colonies nichant dans des troncs d'arbres, des anfractuosités ou des interstices, évoluent à l'abri des regards au plus près du mode de vie naturel des abeilles, loin de toute intervention humaine. Façonnées par la sélection naturelle, ces abeilles à miel sauvages ont progressivement développé de précieuses spécificités morphogénétiques et comportementales, particulièrement adaptées à leur environnement.

L'entomologiste nord-américain Jeff Pettis installe un outil de suivi des pollinisateurs dans un espace fleuri du parc de la Vanoise. ©Philippe Besnard

En 2022, l'entomologiste nord-américain Jeff Pettis et l'écologue de l'Université de Poitiers, Fabrice Requier, ont continué à suivre les colonies d'abeilles mellifères sauvages dans ces zones protégées afin de mieux connaître leurs populations, leur état de santé, leurs dynamiques et les défis auxquels elles font face pour, à terme, élaborer des pistes d'actions en faveur de leur conservation.

Après leurs premiers séjours de terrain en 2021, ils se sont rendus à deux reprises dans chaque parc en 2022, d'abord au printemps, ensuite à l'été. Leurs prochaines visites devraient avoir lieu à partir de mai 2023.

→ POURSUIVI LE RECENSEMENT DES POLLINISATEURS SAUVAGES SUR L'ÎLE DE GROIX

Depuis 2020 et grâce au soutien de POLLINIS, l'écologue Violette Le Féon recense les espèces d'abeilles sauvages présentes sur l'île de Groix, abritant une diversité remarquable de ces butineuses moins célèbres – mais tout aussi essentielles – que l'abeille mellifère.

Pour récolter les données nécessaires à cet inventaire, Violette Le Féon a réalisé plusieurs collectes entre juillet 2020 et juillet 2022, et à différentes périodes de l'année pour correspondre aux périodes de vol propres à chaque espèce. 49 points de l'île ont été sélectionnés à cet effet, d'une part au sein de la Réserve Naturelle Nationale François Le Bail (gérée par l'association Bretagne Vivante) et d'autre part dans des zones anthropisées (jardins, bords de route...).

Violette Le Féon a ensuite croisé les résultats de ces collectes avec des données antérieures (disponibles sur différents forums comme celui des naturalistes de l'ouest de l'association Bretagne Vivante, ou encore sur le portail de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, OpenObs) et d'un projet de sciences participatives.
Ce premier état des lieux, en cours de rédaction par l'écologue, devrait voir le jour au printemps 2023 et être publié sur le site de POLLINIS.

POUR DÉFENDRE LES ABEILLES LOCALES, NOUS AVONS :

→ ÉTUDIÉ LA COHABITATION ENTRE LES ABEILLES NOIRES DE GROIX ET L'ACARIEN VARROA DESTRUCTOR

Mandaté par le conservatoire d'abeilles noires ASAN.GX et POLLINIS, l'entomologiste nord-américain Jeff Pettis étudie depuis 2019 la coexistence remarquable entre les abeilles mellifères de l'île de Groix et l'acarien *Varroa destructor*, qui décime les colonies de ces butineuses dans de nombreuses régions du monde, le tout en l'absence de traitement.

Au terme de cinq séjours entre 2019 et 2022 dans cet havre préservé et riche en ressources florales, le biologiste a pu confirmer la mortalité moindre des ruches groisillonnes, et mettre en avant différents facteurs de résistance, parmi lesquels des comportements d'hygiène et de défense, la quasi-absence de pesticides sur l'île, et la pratique d'une apiculture douce.

La pureté et la robustesse de l'abeille de Groix, ayant échappé à l'hybridation avec d'autres sous-espèces d'abeilles à miel grâce à l'éloignement du continent, pourraient également avoir joué un rôle dans la stabilité de la cohabitation entre le parasite et son hôte. Les résultats de cette étude, en cours de rédaction, seront rendus publics en 2023.

Sur l'île de Groix, cette ruche d'abeilles noires bénéficie d'un environnement unique. ©Philippe Besnard

→ ÉTUDIÉ L'ADAPTATION DES ABEILLES DOMESTIQUES AU VARROA GRÂCE À LA SÉLECTION NATURELLE

Avec les premières expérimentations en France du protocole scientifique « Darwin's Black Bee Box », POLLINIS cherche à démontrer que les abeilles à miel vivant dans des ruchers peuvent s'adapter au parasite *Varroa destructor*, grâce à l'évolution et la sélection naturelle et en se passant de traitements acaricides et de médicaments.

Mise au point par des scientifiques de l'Université de Wageningen (Pays-Bas), cette expérimentation accélère le processus de sélection naturelle au travers d'un protocole détaillé d'interventions menées par les apiculteurs sur leurs colonies (nourrissage, traitements ou non, division des colonies…).

Ces actions permettent à leurs abeilles d'exprimer leur capacité d'adaptation et ainsi de pouvoir renforcer progressivement leur résistance au varroa. Alors que les apiculteurs ont habituellement recours à des traitement tantôt chimiques, comme l'Apistan (tau-fluvalinate) et l'Apivar (amitraze), tantôt organiques comme les acides oxalique et formique, pour préserver leurs colonies, l'expérimentation du protocole « DBBB » tend à montrer qu'une cohabitation hôte-parasite est possible, à terme, sans intervention humaine. Ce projet de quatre ans, financé et coordonné par POLLINIS en France, est suivi par les scientifiques italiens Paolo Fontana, Valeria Malagnini et Antonio Felicioli, en partenariat avec les apiculteurs de quatre conservatoires de l'abeille noire membres de la FEdCAN (Auvergne, Île-de-France, Orne et Savoie).

→ POURSUIVI LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

En 2022, POLLINIS a conclu une série de 22 partenariats avec différentes structures et collectivités françaises soucieuses de lutter contre le frelon asiatique tout en préservant l'environnement, la biodiversité et la santé de leurs riverains. Ces partenariats ont permis de mener une vaste campagne de tests destinée à documenter l'efficacité de l'appareil HeatNest contre les nids de frelon asiatique. Les premiers résultats obtenus lors de cette campagne de tests, qui s'est déroulée sur 80 nids, ont permis de montrer un taux d'efficacité de 78 % de l'appareil HeatNest sur les nids traités à la vapeur, contre un taux de 96 % pour les interventions menées avec des insecticides.

Patiemment développé par POLLINIS depuis 2015, HeatNest produit de la vapeur sous pression et permet aux apiculteurs et aux professionnels de la désinsectisation de détruire sans recours à la chimie les nids de frelon asiatique, redoutable prédateur accidentellement importé d'Asie contre lequel les abeilles mellifères européennes ne possèdent pas de défense naturelle.

→ ORGANISÉ LE PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DES POLLINISATEURS ET DES ABEILLES SUR L'ÎLE DE GROIX

Le premier Festival des pollinisateurs et des abeilles de Groix, du 7 au 9 juillet 2022, a réuni scientifiques et passionnés des abeilles sur un site exceptionnel. ©Philippe Besnard

En partenariat avec le conservatoire des abeilles noires de l'île (ASAN.GX), la commune de Groix, l'ONG Apimondia et l'association Bretagne Vivante (gestionnaire de la réserve naturelle nationale François Le Bail), POLLINIS a organisé le premier Festival des pollinisateurs et des abeilles de Groix, du 7 au 9 juillet 2022.

L'île de Groix a ainsi accueilli pendant 3 jours des biologistes, des entomologistes et des écologues du monde entier - comme le Professeur Lucas Alejandro Garibaldi ou Hans de Kroon - venus partager les résultats de leurs études scientifiques sur la conservation des pollinisateurs, l'impact des pesticides, ou encore la cohabitation exceptionnelle de l'abeille mellifère groisillonne avec le *Varroa destructor*.

Afin de sensibiliser le grand public à la situation particulière de Groix où les pollinisateurs bénéficient de conditions de vie remarquables, de nombreux ateliers participatifs et visites ont permis aux participants de découvrir les ruchers de l'île avec les apiculteurs de l'ASAN.GX, les colonies sauvages d'abeilles à miel de l'île et la beauté et la diversité des pollinisateurs sauvages groisillons avec les scientifiques Jeff Pettis et Fabrice Requier, ou les particularités de la Réserve naturelle François le Bail, qui couvre près de 100 hectares sur l'île et abrite une richesse floristique et faunistique remarquable.

Les pollinisateurs sauvages ont aussi été mis à l'honneur avec une l'exposition « Abeilles sauvages » du photographe Philippe Boyer – qui capture depuis plus de vingt ans la vie sauvage des abeilles –, dont les portraits colorés et commentés d'abeilles solitaires, d'osmies, de bourdons ou encore de xylocopes ont rappelé l'importance et la beauté de ces pollinisateurs méconnus.

À l'issue du festival, POLLINIS a invité plusieurs représentants politiques du Morbihan à s'exprimer lors d'une conférence de presse. Ils ont unanimement confirmé leur engagement en faveur des abeilles groisillonnes en signant la pétition de POLLINIS pour faire de Groix un refuge pour les pollinisateurs. Au 31 décembre 2022, près de 100 000 citoyens ont également signé cette pétition.

→ PARTICIPÉ AU FESTIVAL APIS SILVATICA

Du 16 au 20 mai 2022, POLLINIS a pris part au premier festival scientifique dédié à l'abeille mellifère sauvage sur l'île italienne de Pantelleria. Ce festival, dénommé *Apis Silvatica* (traduction latine d'abeilles sauvages), a mis à l'honneur et en commun les connaissances scientifiques sur les colonies d'abeilles à miel vivant à l'état sauvage.

Au terme de ce festival, POLLINIS a signé le premier appel international pour la protection des abeilles mellifères vivant à l'état sauvage dans les aires protégées. Adopté par des parcs nationaux, des instituts de recherche et des associations, cet appel recommande notamment le recours à des pratiques apicoles douces, en ne prélevant ni miel, ni couvain, ni reines ni cellules royales dans ces colonies.

Nicolas Laarman, le délégué général de POLLINIS signe l'appel de Pantelleria au nom de l'association.

POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION DE BIOTECHNOLOGIES DANGEREUSES POUR LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ, NOUS AVONS :

→ LUTTÉ CONTRE LA DÉRÉGULATION DES BIOTECHNOLOGIES AU NIVEAU INTERNATIONAL

POLLINIS a organisé une conférence de presse lors de la COP15, pour alerter sur les dangers posés par les nouvelles biotechnologies génétiques. Parmi les participants, les scientifiques Lucas Garibaldi, docteur en sciences agricoles et spécialiste de pollinisation, et Ricarda Steinbrecher, biologiste et généticienne moléculaire à Oxford, ainsi que les ONG les Amis de la Terre USA, ETC Group et Save Our Seeds.

Censée trouver un accord mondial permettant d'enrayer l'effondrement du Vivant, la COP15 pour la Biodiversité, qui s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022, a aussi été le lieu de discussions sur la question du rôle des nouvelles biotechnologies génétiques dans la conservation des espèces.

Afin d'empêcher une dérégulation des organismes ou produits issus des biotechnologies génétiques, poussée par les lobbys de l'agrochimie, POLLINIS s'est mobilisée tout au long de l'année pour dénoncer les dangers potentiels de ces technologies pour les insectes pollinisateurs et l'ensemble de la biodiversité. Elle s'est rendue à Montréal pour porter une demande de moratoire mondial au nom des plus de 50 000 sympathisants signataires de sa pétition.

En décembre 2022, POLLINIS a initié un appel scientifique international pour demander l'application stricte du principe de précaution concernant les produits issus des biotechnologies génétiques. Au vu de leurs risques potentiels pour les pollinisateurs, les signataires ont enjoint les pays signataires de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CBD) présents à la COP15 *« à ne procéder à aucune dissémination dans l'environnement tant que les preuves établissant l'innocuité des effets directs et indirects d'une application de ces nouvelles biotechnologies génétiques, de leurs produits, organismes et composants, n'auront pas été réunies. [...] Ces biotechnologies pourraient nuire aux populations d'insectes pollinisateurs et précipiter leur déclin »*.

Signé par une centaine de scientifiques et experts parmi lesquels le spécialiste de l'agroécologie et de la pollinisation Lucas Garibaldi, le biologiste Dave Goulson ou encore le spécialiste mondial des abeilles Thomas Seeley, cet appel inédit a été présenté lors de la COP15 durant une conférence de presse, et relayé par près d'une vingtaine de médias dans le monde.

→ EXIGÉ L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION POUR LES MICRO-ORGANISMES ISSUS DE LA BIOLOGIE SYNTHÉTIQUE

Dans le cadre d'une consultation publique sur l'évaluation du risque des micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires ou champignons) développés par biologie synthétique, POLLINIS a envoyé le 20 mars une série de commentaires à l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). Face aux risques potentiels, l'association demande l'application du principe de précaution dans le cadre d'une consultation publique sur les micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires ou champignons) développés par biologie synthétique.

« Les micro-organismes ont la possibilité de mettre en danger ou de modifier les relations existantes au sein de la biosphère.[...] Nous demandons instamment à l'EFSA d'appliquer le principe de précaution aux applications de la biologie synthétique aux micro-organismes », souligne l'association. Dans sa contribution, POLLINIS appelle également l'EFSA à prendre en compte dans toute évaluation du risque *« les effets de micro-organisme sur le reste de l'organisme dans lequel il est inséré, ou sur son milieu environnant »*.

→ BATAILLÉ SANS RELÂCHE POUR CONSERVER UN ENCADREMENT STRICT DES NOUVEAUX OGM EN EUROPE

Alors que la Commission européenne poursuit l'élaboration d'un nouveau cadre juridique applicable aux plantes obtenues par mutagenèse ciblée et par cisgénèse, POLLINIS a de nouveau alerté sur les risques d'une dérégulation dans le cadre d'une consultation publique sur le sujet. En avril 2022, l'association a donc lancé une vaste campagne de mobilisation pour faire reculer la Commission européenne, aux côtés de 26 organisations partenaires, dont Déméter International et Corporate Europe Observatory.

Issus de différentes techniques (CRISPR-Cas9, Talen, etc.), ces nouveaux OGM opèrent par mutation ciblée des gènes, et non par introduction d'un gène extérieur via la transgénèse, comme pour les OGM traditionnels. Ils sont aujourd'hui encadrés par la directive 2001/18, un cadre contraignant dont les lobbys de l'agrochimie souhaitent s'affranchir pour commercialiser, sans entraves, ces nouveaux OGM.

Dans sa contribution, remise le 22 juillet 2022, POLLINIS a donc rappelé la nécessité de conduire une évaluation des risques sanitaires et environnementaux de ces nouvelles techniques, dont les conséquences potentielles sur les pollinisateurs et la biodiversité restent à ce jour largement sous-étudiées. Elle a aussi rappelé l'obligation de maintenir les exigences de traçabilité et d'étiquetage des produits qui en sont issus.

En octobre 2022, POLLINIS et 37 organisations (dont Greenpeace et Friends of the Earth Europe) ont également adressé une lettre collective à la commissaire européenne à la Santé, Stella Kyriakides, pour dénoncer les biais de cette consultation *« alarmante par son caractère orienté et [dont] plusieurs éléments la rendent inadéquate pour une évaluation sérieuse de la réglementation des nouveaux OGM. Les questions et les options de réponse, les scénarios présentés et les textes d'accompagnement révèlent une fois encore l'objectif apparemment déjà fixé de déréglementation »*.

Au 31 décembre 2022, la pétition de POLLINIS et des 26 organisations partenaires contre la dérégulation des nouveaux OGM en Europe a récolté plus de 420 000 signatures, incluant près de 100 000 provenant des sympathisants de l'association.

POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, NOUS AVONS :

→ OBTENU UNE VICTOIRE EN JUSTICE CONTRE DÉMÉTER

Le 1er février 2022, le Tribunal administratif de Paris a rendu sa décision concernant les recours déposés deux ans plus tôt par POLLINIS, Générations futures et L214 contre la cellule Déméter, chargée de *« lutter contre l'agribashing et les intrusions dans les exploitations agricoles »*. Les juges ont estimé que les missions idéologiques de cette cellule de renseignement étaient illégales, le Tribunal enjoignant donc le ministère à mettre un terme à ces activités.

La cellule Déméter a été créée en 2019 par la gendarmerie nationale sur décision de l'alors ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner. Elle fonctionne en partenariat avec la FNSEA, le principal syndicat représentant les agriculteurs conventionnels, et les Jeunes Agriculteurs, autre syndicat réunissant des agriculteurs de moins de 35 ans. La cellule a notamment été chargée de prévenir et suivre les *« actions de nature idéologique »* qu'elles soient *« des actions symboliques de dénigrement ou des actions dures »*. Ces missions, et le partenariat de la cellule avec les syndicats représentant l'agriculture conventionnelle, constituent un grave risque d'atteinte à la liberté d'expression et d'information.

Les juges ont considéré, dans un des deux recours, que la prévention des actions de nature idéologique, y compris les *« simples actions symboliques »* étaient illégales. Le ministère a fait appel de ce verdict, reconnaissant implicitement les objectifs de surveillance réellement poursuivis par Déméter. De leur côté, POLLINIS et Générations Futures ont également déposé un appel en avril 2022 afin de demander l'annulation de la convention de partenariat mettant en œuvre cette cellule aux missions contraires à la liberté d'expression. Le procès en appel devrait avoir lieu courant 2023.

Depuis la création de la Cellule Déméter en 2019, POLLINIS alerte sur les risques d'atteinte à la liberté d'expression et d'information qu'elle constitue.

→ SOUTENU UNE LOI AMBITIEUSE DE PROTECTION LES LANCEURS D'ALERTE

La loi de protection de lanceurs d'alerte a été discutée et adoptée en 2022, après plusieurs années de mobilisation de la part de nombreuses ONG, dont POLLINIS, pour la rendre la plus ambitieuse possible.

Dans une lettre ouverte envoyée le 19 janvier 2022, POLLINIS a demandé aux sénateurs en passe de discuter le projet de loi d'adopter un texte ambitieux pour protéger celles et ceux qui dénoncent les dommages de l'agriculture conventionnelle sur l'environnement et la santé contre la répression organisée par les lobbys.

Une protection efficace des lanceurs d'alerte est un prérequis indispensable à la lutte contre les pollutions, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. POLLINIS mène une campagne sur ce sujet depuis 2016, aux côtés de plusieurs autres ONG et personnalités. Entrée en vigueur en septembre 2022, cette loi apporte de véritables avancées, en précisant la définition du statut de lanceur d'alerte, en simplifiant et clarifiant le processus de signalement et les étapes à suivre pour bénéficier d'une protection, en facilitant les divulgations publiques ainsi qu'en garantissant une immunité pénale aux lanceurs d'alerte.

POUR INFORMER LES CITOYENS, LES SYMPATHISANTS ET LES DONATEURS DE POLLINIS SUR NOS PROJETS ET L'UTILISATION DES DONS, NOUS AVONS :

→ DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX CANAUX ET FORMATS D'INFORMATION

Afin d'informer le plus grand nombre de personnes, nous avons renforcé notre présence sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et Youtube. Notre communauté réunit plus de 34 000 abonnés. Pour informer de nouveaux publics sur nos combats, POLLINIS a développé les formats vidéos. Les 11 vidéos réalisées et partagées par POLLINIS en 2022 ont été vues par plus de 96 000 personnes. POLLINIS continuera à développer sa présence en ligne afin de toucher un nombre toujours plus important de citoyennes et de citoyens, de les informer de l'importance majeure des pollinisateurs, de l'effondrement actuel de la biodiversité et de la nécessité d'agir de manière urgente pour inverser ce déclin.

En décembre 2022, avant l'organisation de la COP15, grand rendez-vous international sur la biodiversité, POLLINIS a lancé une nouvelle campagne alertant sur les risques liés aux nouvelles biotechnologies génétiques. Afin d'informer le plus large nombre de personnes, plusieurs vidéos ont été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux.

→ SENSIBILISÉ ET MOBILISÉ UN GRAND NOMBRE DE CITOYENNES ET CITOYENS

En 2022, nous avons publié 88 articles sur notre site internet, pollinis.org. Prises de position de l'association, suivi des projets de terrain, interviews de spécialistes sur le système agricole et les pollinisateurs, propositions politiques et scientifiques, le site internet est alimenté régulièrement pour faire connaître au plus grand nombre les causes de l'effondrement des pollinisateurs et les solutions existantes. Afin d'informer au mieux toutes les personnes qui soutiennent l'association, et de rendre des comptes sur ses actions, POLLINIS a également envoyé par email quatorze campagnes de mobilisation, quinze newsletters et trois bulletins de liaison.

→ CONTRIBUÉ À LA REVUE « ABEILLES EN LIBERTÉ »

Depuis 2019, POLLINIS contribue à cette revue trimestrielle créée par une poignée d'amoureux des abeilles, soucieux de promouvoir un élevage apicole au plus près des besoins naturels de ces insectes et de révéler les secrets, les merveilles et la diversité des abeilles sauvages et d'une multitude d'autres insectes pollinisateurs. POLLINIS a participé financièrement à l'élaboration du magazine et a rédigé plusieurs articles mettant en avant les sujets défendus par l'association.

→ MIS EN AVANT LA DIVERSITÉ DES ABEILLES SAUVAGES AVEC UNE AFFICHE PÉDAGOGIQUE

L'abeille mellifère ne représente qu'une espèce d'abeilles parmi les près de 1 000 que compte la France, et les plus de 20 000 identifiées dans le monde. Pour informer et sensibiliser sur la beauté et la diversité des espèces de pollinisateurs, POLLINIS a travaillé avec le photographe danois Peder Størup pour réaliser une affiche pédagogique (70 x 100 cm) mettant en lumière 100 abeilles sauvages de France.

Disponible sur la boutique en ligne de l'association depuis juin 2022, POLLINIS a fait le choix de la vendre à un tarif qui couvre uniquement ses frais pour qu'un maximum de personnes et d'institutions (écoles, centres de recherches, entreprises, mairies...) puissent se la procurer et l'exposer au plus grand nombre.

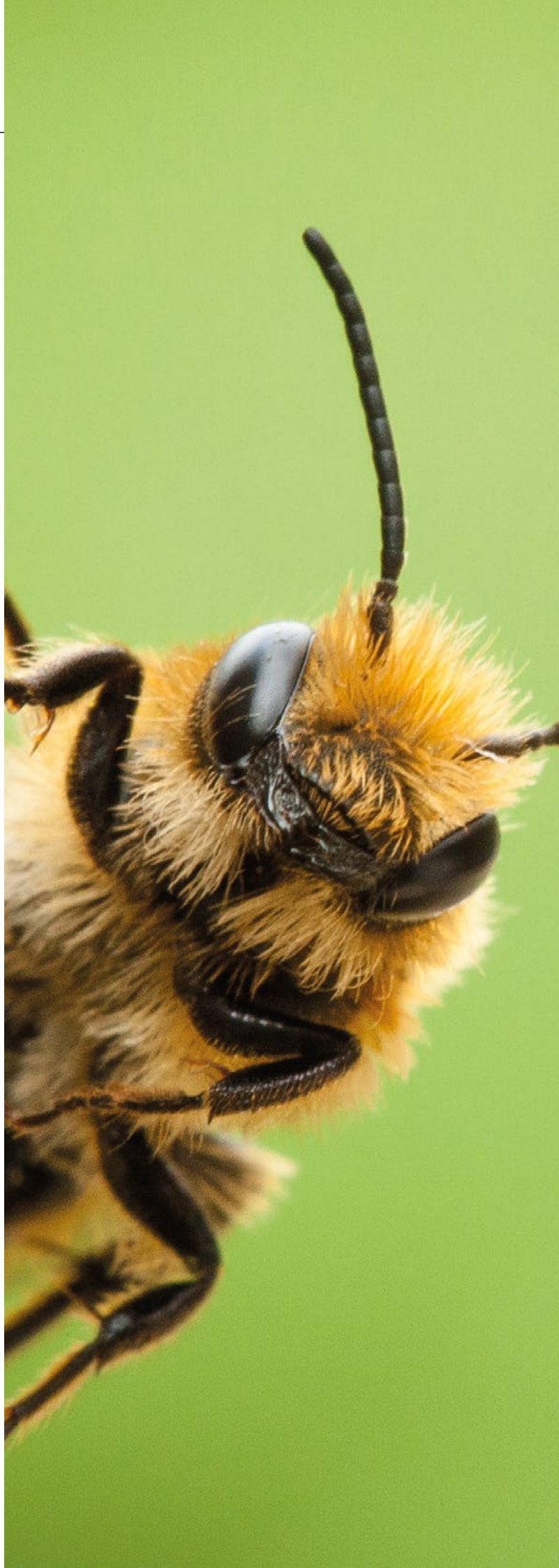

LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS

En 2022, au moins 106 articles de presse ont mentionné POLLINIS, ses actions ou ses prises de position pour défendre les pollinisateurs et la biodiversité. L'association a ainsi retenu l'attention de grands quotidiens nationaux tels que Le Monde, La Croix ou le Figaro, de la presse quotidienne régionale, de la presse spécialisée ainsi que sur internet ou la radio. Plusieurs actions ont également fait l'objet d'une couverture médiatique dans d'autres pays, comme en Belgique, en Italie ou au Canada.

L'occasion pour les porte-paroles de l'association de rappeler la responsabilité des pesticides et des pratiques agricoles conventionnelles dans le déclin alarmant des pollinisateurs sauvages, de l'importance d'une évaluation des risques des pesticides plus efficaces, des risques que les nouvelles biotechnologies génétiques font porter sur la biodiversité ou encore des actions en justice lancées pour protéger les pollinisateurs.

- **Neozone** (22 décembre 2022)
  Geonest : une ONG invente une application pour signaler et localiser les nids de frelons asiatiques
- **La France Agricole** (21 décembre 2022)
  Accord trouvé à la Cop15
- **Mongabay** (20 décembre 2022)
  Nations adopt Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework
- **La Tribune** (20 décembre 2022)
  Pesticides : les Vingt-Sept demandent une nouvelle étude d'impact (en raison de la guerre en Ukraine)
- **La Croix** (19 décembre 2022)
  À la COP15, la bataille souterraine des biotechnologies
- **L'Insoumission** (16 décembre 2022)
  COP 15 de la biodiversité : l'extinction de masse, tout le monde s'en fout ?
- **Techniques de l'ingénieur** (15 décembre 2022)
  COP15 : Un appel pour protéger les pollinisateurs des biotechnologies
- **Up Magazine** (12 décembre 2022)
  Biodiversité : Alerte sur les biotechnologies à la COP15
- **GoodPlanet Mag** (12 décembre 2022)
  Des scientifiques appellent à la prudence envers les biotechnologies génétiques
- **France Info** (12 décembre 2022)
  Ce qu'il faut savoir sur le moustique génétiquement modifié
- **Francetvinfo.fr** (11 décembre 2022)
  COP15 : à Montréal, un appel de scientifiques du monde entier pour un moratoire sur la diffusion d'organismes génétiquement modifiés
- **CROSS Online Bulgarian Network** (11 décembre 2022)
  Повече от 100 учени от цял свят призоваха към предпазливост в разпространението на ГМО
- **Terre-net** (10 décembre 2022)
  Des scientifiques appellent à la prudence
- **La Presse** (10 décembre 2022)
  Cri d'alerte contre les nouvelles « biotechnologies génétiques »
- **Ici Beyrouth** (10 décembre 2022)
  Les « nouveaux OGM » inquiètent les scientifiques
- **Sciences et Avenir** (9 décembre 2022)
  Des scientifiques appellent à la prudence envers les biotechnologies génétiques
- **La Croix** (9 décembre 2022)
  Des scientifiques appellent à la prudence envers les biotechnologies génétiques
- **MSN** (9 décembre 2022)
  Des scientifiques appellent à la prudence envers les biotechnologies génétiques
- **Yahoo** (9 décembre 2022)
  Experts urge caution over biotech that can wipe out insect pests
- **Orange** (9 décembre 2022)
  Des scientifiques appellent à la prudence envers les biotechnologies génétiques
- **France** 24 (9 décembre 2022)
  Des scientifiques appellent à la prudence envers les biotechnologies génétiques
- **France 24** (9 décembre 2022)
  Experts urge caution over biotech that can wipe out insect pests

- **Notcias** (9 décembre 2022)
  Cientistas pedem prudência no uso de biotecnologia genética

- **Diario Las Américas** (9 décembre 2022)
  Científicos piden prudencia en el uso de la biotecnología genética

- **Landbouwleven** (4 novembre 2022)
  Europarlementsleden met pesticiden in het haar

- **Nieuwsblad** (31 octobre 2022)
  91 procent van onderzochte Europarlementsleden heeft pesticiden in het haar: "Dit mag niet blijven duren"

- **The Brussels Times** (31 octobre 2022)
  Pesticides detected in hair of MEPs

- **RTBF** (31 octobre 2022)
  Pesticides : une ONG en détecte dans les cheveux d'eurodéputés, les Verts demandent une meilleure législation

- **Moustique** (31 octobre 2022)
  Des pesticides détectés aussi dans les cheveux d'eurodéputés

- **DCNews** (29 octobre 2022)
  Urme de DDT și alte 15 substanțe interzise găsite la peste 30 de eurodeputați testați

- **Green Me** (28 octobre 2022)
  Nei nostri capelli c'è anche il DDT (vietato da decenni): uno studio shock mostra quanto sono persistenti i pesticidi

- **Reporterre** (28 octobre 2022)
  Des pesticides bannis depuis 44 ans retrouvés dans les cheveux d'aujourd'hui

- **Europa Today** (28 octobre 2022)
  Cosa ci fa il Ddt nei nostri capelli se è vietato dal 1978

- **Euractiv** (27 octobre 2022)
  Des traces de pesticides retrouvées dans les cheveux de la plupart des eurodéputés, selon une étude

- **La Città New** (27 octobre 2022)
  Cosa ci fa il Ddt nei nostri capelli se è vietato dal 1978?

- **Cdurable** (26 octobre 2022)
  Des résidus de pesticides omniprésents dans les cheveux des eurodéputés selon une étude Pollinis

- **Le Drenche** (25 octobre 2022)
  L'agriculture européenne peut-elle se passer des pesticides ?

- **UFC Que Choisir** (28 septembre 2022)
  Vers la fin de l'opacité des procédures d'évaluation

- **Reporterre** (23 septembre 2022)
  « Décision historique » pour les défenseurs des abeilles

- **France Info** (20 septembre 2022)
  « Nous ne pourrons plus dire que nous ne savions pas » : 80 organisations exigent la fin des pesticides de synthèse

- **Sciences et Avenir** (19 septembre 2022)
  Pesticides : pourquoi les tests ambitieux sur les abeilles et bourdons sont bloqués en Europe depuis 2014

- **Actu Environnement** (19 septembre 2022)
  Raisons du blocage des « tests abeilles » : la justice européenne affirme le droit à l'information du public

- **Ouest France** (11 juillet 2022)
  REPORTAGE. Sur la piste de l'abeille noire, la championne de l'île de Groix

- **Ouest France** (11 juillet 2022)
  Morbihan. Un sanctuaire pour préserver l'abeille noire sur l'île de Groix

- **Le Télégramme** (11 juillet 2022)
  80 000 signatures pour la protection juridique de l'abeille noire

- **Le Télégramme** (11 juillet 2022)
  À Groix, les scientifiques sont au chevet de l'abeille noire

- **Reporterre** (30 juin 2022)
  Les enjeux climatiques envahissent les tribunaux

- **Le Télégramme** (29 juin 2022)
  Pays de Lorient : vos rendez-vous de l'été

- **ARTE** (25 juin 2022)
  Insecticide - Comment l'agrochimie a tué les insectes

- **Le Télégramme** (17 juin 2022)
  À Groix, un festival pour faire des « îles refuge » pour les pollinisateurs

- **Tele Ambiente** (16 juin 2022)
  Gli eurodeputati fanno il test sui capelli alla ricerca di pesticidi

- **La France Agricole** (15 juin 2022)
  Une ONG dépose une pétition pour le retrait des SDHI en Europe

- **Investig'action** (13 juin 2022)
  « Les industriels veulent profiter de la crise pour imposer leurs nouveaux OGM »

- **Ouest France** (26 mai 2022)
  Groix. La réserve naturelle François Le Bail fête ses 40 ans

- **Nouvelle Veg Le Magazine** (23 mai 2022)
  L'ONG Pollinis riposte avec une action en justice contre les pesticides tueurs d'abeilles et Déméter

- **Sicilia Oggi Notizie** (19 mai 2022)
  Pantelleria: convegno internazionale Apis Selvatica

- **Socialter** (2 mai 2022)
  Yves Elie : des abeilles et des hommes

- **France Inter** (24 avril 2022)
  Abeilles en Lozère : le noir leur va si bien !
- **Télérama** (23 avril 2022)
  L'abeille noire des Cévennes, un "taureau de combat", sur France Inter
- **Culture agri** (7 avril 2022)
  Cellule Demeter, la bataille juridique se poursuit
- **Alternatives économiques** (11 mars 2022)
  En finir avec les pesticides
- **Réussir** (8 mars 2022)
  Pourquoi le film Goliath va relancer le débat sur les pesticides
- **RCF Radio** (1 mars 2022)
  Groix : faire de l'île un havre de paix pour les pollinisateurs
- **Reporterre** (22 février 2022)
  Déméter : le gouvernement défend la surveillance des opposants à l'agro-industrie
- **Socialter** (8 février 2022)
  Le forçage génétique, une expérience risquée pour la biodiversité
- **Le Télégramme** (8 février 2022)
  La pétition pour la protection de l'île de Groix et de ses pollinisateurs a déjà recueilli 60 000 signatures
- **Ouest France** (8 février 2022)
  Groix. Une loi pour protéger l'abeille noire ?
- **Politis** (7 février 2022)
  Agriculture : « La cellule Déméter n'est qu'une opération de communication »
- **Le Parisien** (3 février 2022)
  « Agribashing » : cinq minutes pour comprendre pourquoi la cellule Demeter est jugée en partie illégale
- **Marianne** (3 février 2022)
  Fin des « actions de nature idéologique » de la cellule Demeter : les éleveurs inquiets
- **France Bleu** (3 février 2022)
  L'action Pollinis et Notre Affaire à tous contre l'État Français
- **Le Monde** (3 février 2022)
  La cellule Déméter, surveillant les « atteintes au monde agricole », est en partie dans l'illégalité selon la justice administrative
- **Reporterre** (3 février 2022)
  Le ministère de l'Intérieur va devoir réduire les activités de la cellule Déméter
- **Le Figaro** (3 février 2022)
  Agriculture : la mission de la cellule Demeter va être «précisée et cadrée», selon le gouvernement
- **20 minutes** (2 février 2022)
  Agribashing: La cellule Demeter privée de son pouvoir de surveillance «idéologique»
- **France 3** (2 février 2022)
  La Cellule Déméter fortement recadrée par le juge administratif : soulagement de l'association France Nature Environnement
- **France Info** (2 février 2022)
  Agriculture : la mission de la cellule de gendarmerie Demeter va être «précisée et cadrée», annonce le gouvernement
- **Ouest France** (2 février 2022)
  Cellule Demeter : pourquoi le ministère de l'Intérieur doit revoir sa copie
- **Terre.net** (2 février 2022)
  La mission de la cellule Demeter va être « précisée et cadrée »
- **Libération** (2 février 2022)
  Agriculture: les gendarmes de la cellule Demeter privés de leur pouvoir de surveillance « idéologique »
- **Libération** (28 janvier 2022)
  Au Mans, la guérilla animaliste en procès
- **Reporterre** (26 janvier 2022)
  La cellule de gendarmerie Déméter harcèle les opposants à l'agro-industrie
- **RFI** (26 janvier 2022)
  Le retour des néonicotinoïdes dans certains pays européens fait débat
- **Réussir** (19 janvier 2022)
  La cellule Déméter et « l'agribashing » devant les tribunaux
- **Terre-net/AFP** (19 janvier 2022)
  Des associations environnementales attaquent la cellule Demeter
- **Témoignages** (18 janvier 2022)
  Les pesticides coutent deux fois plus cher qu'ils ne rapportent
- **We Demain** (11 janvier 2022)
  Après l'Affaire du siècle, l'État attaqué en justice pour la protection de la biodiversité
- **Geo** (11 janvier 2022)
  Protection de la biodiversité : après l'« Affaire du siècle », 5 ONG déposent un nouveau recours contre l'État
- **Le Monde** (10 janvier 2022)
  Pesticides : cinq associations déposent un recours contre l'Etat pour « carence fautive » en matière de protection de la biodiversité

- **Franceinfo** (10 janvier 2022)
  Pesticides : cinq ONG déposent un recours contre l'État pour protéger la biodiversité
- **Sud Ouest** (10 janvier 2022)
  Protection de la biodiversité : 5 ONG demandent à l'État de mieux évaluer les risques des pesticides autorisés à la vente
- **Novethic** (10 janvier 2022)
  Après le climat, l'État attaqué en justice sur la perte de biodiversité
- **20 minutes** (10 janvier 2022)
  Biodiversité : Cinq ONG déposent un recours contre l'État
- **Cdurable** (10 janvier 2022)
  Effondrement de la biodiversité : 5 ONG déposent un recours contre l'État pour demander Justice pour le vivant
- **La Tribune** (10 janvier 2022)
  Pesticides et disparition de la biodiversité : l'État français attaqué en justice
- **Environnement Magazine** (10 janvier 2022)
  L'État attaqué en justice pour manquement à la protection de la biodiversité
- **L'Info Durable** (10 janvier 2022)
  Cinq ONG déposent un recours contre l'Etat pour la protection de la biodiversité
- **Euractiv** (10 janvier 2022)
  Pesticides : 5 ONG attaquent l'État en justice
- **Reporterre** (11 janvier 2022)
  Effondrement de la biodiversité : l'État attaqué en justice
- **Actu Environnement** (10 janvier 2022)
  Effondrement de la biodiversité : cinq associations attaquent l'État pour carence fautive
- **La France Agricole** (10 janvier 2022)
  Cinq ONG attaquent l'État en justice
- **RFI** (10 janvier 2022)
  Biodiversité: cinq ONG déposent un recours contre l'État français
- **Le Parisien** (09 janvier 2022)
  Protection de la biodiversité et lutte contre les pesticides : l'État attaqué pour son « inaction »
- **Les Nouvelles News** (12 janvier 2022)
  Pour la biodiversité, elles attaquent l'État en justice
- **PositivR** (11 janvier 2022)
  Cinq ONG attaquent L'État en justice pour manquement à la protection de la biodiversité
- **ConsoGlobe** (11 janvier 2022)
  Pesticides : l'État assigné en justice

LA CROIX

La Croix - 19 décembre 2022

À la COP15, la bataille souterraine des biotechnologies

« Il faut absolument que la cible comporte la mention du principe de précaution. Avec Pollinis, nous organisons des rencontres avec les négociateurs ou des événements informels pour amener des scientifiques et discuter de quels risques existent avec les biotechnologies pour les pollinisateurs. » L'ONG a fait paraître ce mois-ci un appel de 100 scientifiques ou experts pour dénoncer l'utilisation sans réserve des biotechs, qui pourrait notamment être un facteur de déclin des abeilles.

franceinfo:

France TV Info - 11 décembre 2022

COP15 : à Montréal, un appel de scientifiques du monde entier pour un moratoire sur la diffusion d'organismes génétiquement modifiés

Plus de 100 scientifiques et experts appellent les dirigeants internationaux à interdire la diffusion dans la nature d'organismes modifiés par des biotechnologies génétiques.

RTBF - 31 octobre 2022

Pesticides : une ONG en détecte dans les cheveux d'eurodéputés, les Verts demandent une meilleure législation

Une analyse capillaire de 44 eurodéputés, journalistes et scientifiques a détecté la présence de pesticides chez 91% des participants, affirme lundi l'ONG Pollinis qui a mené les recherches. Pour les Verts européens, les résultats montrent une fois de plus que les lois européennes sur l'utilisation des pesticides doivent être plus strictes.

Ouest France - 11 juillet 2023

REPORTAGE. Sur la piste de l'abeille noire, la championne de l'île de Groix

« Comment se fait-il qu'ailleurs, des colonies d'abeilles sont décimées par l'acarien varroa destructor alors qu'ici les ruches ne sont pas détruites ? » se questionnent les chercheurs. Cet acarien est pourtant un réel danger : les ruches touchées sont traitées, mais les pertes sont considérables. À Groix, aucun traitement n'est effectué et malgré la présence du varroa destructor, les abeilles noires survivent.

Reporterre - 23 septembre 2022

« Décision historique » pour les défenseurs des abeilles

Pour Pollinis, il s'agit d'une « décision historique ». Dans un arrêt rendu le 14 septembre, le Tribunal de l'Union européenne (UE) a invalidé plusieurs décisions de la Commission européenne qui, depuis 2018, refusait à cette ONG l'accès aux documents relatifs au blocage des « tests abeilles ». Ces protocoles scientifiques, établis en 2013 par l'Agence sanitaire européenne (EFSA) à la demande de la Commission européenne, ont pour but d'évaluer, avant leur mise sur le marché, la toxicité réelle des pesticides sur les pollinisateurs. Problème, comme le rappelait Pollinis dans un texte publié en mai dernier : ces « tests abeilles » ont depuis été révisés (ils sont désormais moins protecteurs) et surtout n'ont jamais été adoptés par les États membres. Et ce, « sans qu'aucune information sur les raisons de ce blocage n'ait été rendue publique par les institutions européennes ».

La France Agricole - 15 juin 2022

Une ONG dépose une pétition pour le retrait des SDHI en Europe

À ce jour, Pollinis a obtenu plus de 400 000 signatures de citoyens européens pour l'adoption de tests d'évaluation mieux adaptés aux modes d'action de ces matières actives. En attendant cette mise en oeuvre, elle demande l'application immédiate du principe de précaution.

Le Monde - 3 février 2022

La cellule Déméter, surveillant les « atteintes au monde agricole », est en partie dans l'illégalité selon la justice administrative

Dans une décision, rendue mardi 1er février, le tribunal administratif de Paris estime que certaines activités de la cellule appelée « Déméter » sont illégales et ordonne au ministre de l'Intérieur de les faire cesser dans un délai de deux mois. Revers pour le gouvernement, le jugement est salué par les associations L214, Pollinis et Générations futures, qui avaient saisi la justice.

France Bleu - 3 février 2022

L'action Pollinis et Notre Affaire à tous contre l'État Français

L'ONG Pollinis, a lancé une action en justice, contre l'Etat, avec les ONG Notre Affaire à Tous, L'ASPAS, L'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières, Truites, Saumons et Ombles et Biodiversité sous nos pieds. Une procédure visant à responsabiliser l'État Français face à son inaction contre l'effondrement de la biodiversité.

Euractiv - 10 janvier 2022

Pesticides : 5 ONG attaquent l'État en justice

Cinq associations (Pollinis, Notre Affaire À Tous, l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel (ASPAS), l'Association nationale pour la protection des eaux & rivières (ANPER-TOS) et Biodiversité sous nos pieds) viennent en effet de déposer un recours contre l'État au Tribunal de Paris. Elles accusent la France d'avoir manqué à ses obligations pour protéger la biodiversité.

NOS PARTENAIRES

Pour donner plus de poids et de force à ses combats, POLLINIS noue des partenariats stratégiques, forme des coalitions, et collabore avec des experts, sur le terrain et dans les centres de recherche.

Pour faire reconnaître la responsabilité de l'État français dans l'effondrement de la biodiversité, POLLINIS a lancé une action en justice avec l'association Notre Affaire à Tous, créée en 2015 pour œuvrer à l'instauration de la justice climatique par les outils juridiques ; l'association ANPER-TOS qui lutte contre la dégradation des milieux aquatiques par le contentieux ; l'association pour la protection de la vie sauvage ASPAS qui a engagé 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer le droit de l'environnement ; et l'association Biodiversité sous nos pieds qui lutte contre le déclin de la biodiversité des sols.

Pour transformer le modèle agricole européen, POLLINIS s'est impliqué dans la diffusion de l'Initiative Citoyenne Européenne « Sauvons les abeilles et les agriculteurs ». Grâce à la mobilisation de 140 organisations, parmi lesquelles des ONG comme PAN Europe, Slow Food ou encore Friends of the Earth Europe, l'initiative a recueilli suffisamment de signatures – plus d'un million – pour être reçue et étudiée par la Commission européenne.

Pour lutter contre la diffusion dans la nature de biotechnologies génétiques dangereuses, POLLINIS a rejoint une coalition européenne réunissant plus de 50 organisations contre la dérégulation des nouveaux OGM, parmi lesquelles Demeter International et Corporate Europe Observatory. Ensemble, elles ont pu lancer une pétition qui a recueilli plus de 400 000 signatures au 31 décembre 2022.

Pour alerter sur le forçage génétique et éviter son utilisation, POLLINIS s'est également joint à la coalition internationale STOP Gene Drive, créée en 2020, réunissant 78 organisations partout dans le monde.

Pour obtenir la réforme du système d'homologation des pesticides au niveau européen, POLLINIS est membre de deux organisations parapluie, qui regroupent de nombreuses ONG environnementales afin de peser plus efficacement dans le processus décisionnel européen. Buglife, d'abord, est un réseau britannique constitué d'une trentaine d'organisations qui œuvre pour la protection de tous les invertébrés et de leur environnement. La Bee Coalition, elle, réunit plus de 80 ONG en Europe (dont Greenpeace, Pesticide Action Network, BeeLife...).

POLLINIS est aussi membre du Comité consultatif de l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments qui oriente les décisions politiques liées aux pesticides. Dans le cadre de la révision des « tests abeilles » lancée en 2019, l'association y défend le point de vue de la société civile en y exposant les risques liés à cette révision.

Contre le retour des néonicotinoïdes en France, POLLINIS est membre du collectif Stop Neonics qui compte plus de 30 organisations (dont Agir pour l'Environnement, Confédération Paysanne, Fédération Nature & Progrès, Fondation Nicolas Hulot, Foodwatch France, France Nature Environnement, Générations Futures, Greenpeace, LPO...).

Pour préserver les abeilles locales, POLLINIS a co-fondé la FEdCAN, Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire, une association regroupant une dizaine de conservatoires œuvrant à la protection des écotypes locaux d'*Apis mellifera mellifera*.
POLLINIS est aussi à l'origine de la coalition Save Local Bees, qui compte désormais une cinquantaine d'organisations et demande la protection de toutes les variétés locales d'abeilles à miel dans l'Union européenne.

Pour défendre au plus haut niveau la protection des pollinisateurs dans leur environnement, POLLINIS a intégré l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, l'une des plus puissantes organisations en faveur de la protection de la nature, forte de 1 300 membres et d'un réseau de 15 000 experts.

POLLINIS a rejoint la CBD Alliance (Convention on Biological Diversity Alliance), afin de porter sa voix dans les négociations sur le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, lors de la COP15.

Pour défendre la liberté d'opinion et le travail des ONG environnementales, POLLINIS a déposé avec l'association Générations Futures un recours contre la cellule de renseignement Déméter, issue d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et les syndicats FNSEA et Jeunes Agriculteurs, deux grands défenseurs de l'agriculture conventionnelle.

Grâce à l'aide des citoyens qui soutiennent ses actions, POLLINIS finance aussi des projets de terrain et des programmes de recherche menés par les meilleurs experts dans leur domaine.

▶ Pour réunir des scientifiques de renom travaillant sur la protection des pollinisateurs et faire connaître leurs travaux au plus grand nombre, POLLINIS et ses partenaires – l'Association pour la sauvegarde de l'abeille noire de Groix ASAN. GX, la commune de Groix, la Fédération internationale des associations d'apiculteurs Apimondia et la Réserve naturelle François Le Bail – ont organisé le premier festival des pollinisateurs sur l'île de Groix.

▶ Pour enrichir l'état des connaissances sur les pollinisateurs sauvages, POLLINIS a mandaté plusieurs scientifiques pour mener des études de recensement ou d'état des lieux. L'écologue Violette Le Féon réalise un inventaire des abeilles sauvages sur l'île de Groix, Ben Woodcock, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (UK Center of Ecology and Hydrology), dresse un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des insectes pollinisateurs dans deux parcs nationaux. Dans le Parc de la Vanoise, l'association naturaliste Arthropologia, qui agit en faveur de la connaissance et de la protection des insectes et de la biodiversité, a procédé aux relevés de l'étude.

Sur l'île de Groix, l'entomologiste Jeff Pettis étudie des colonies sauvages d'abeilles noires, dont on aperçoit ici un essaim installé dans un renfoncement rocheux. ©Philippe Besnard

▶ Pour étudier la vie méconnue des essaims sauvages d'abeilles à miel, POLLINIS a confié à l'entomologiste Jeff Pettis une étude des colonies sauvages d'abeilles noires de l'île de Groix, en s'appuyant sur les données récoltées depuis 2009 par l'Association de Sauvegarde de l'Abeille Noire de Groix (ASAN.GX). L'entomologiste s'est aussi vu confier, avec le Dr. Fabrice Requier, chercheur au sein du laboratoire UMR EGCE de l'Université de Poitiers, l'étude des colonies sauvages d'abeilles à miel dans le Parc de la Vanoise et le Parc de forêts.

▶ Pour protéger les abeilles locales, POLLINIS a lancé une étude scientifique destinée à faire cohabiter les abeilles domestiques et le parasite *Varroa destructor* sans traitement acaricide. Elle a été menée dans plusieurs conservatoires de l'abeille noire membres de la FEdCAN (Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire), parmi lesquels le CETA de Savoie à Saint Martin-de Belleville et dans le Parc national de la Vanoise, le CETA de l'Orne, le conservatoire de l'Île-de-France (CANIF) et celui des Combrailles en Auvergne (CANEC). À Groix, Jeff Pettis poursuit également ses recherches avec l'ASAN.GX pour étudier la cohabitation entre les abeilles noires de l'île et le parasite.

▶ Pour favoriser la transition vers un modèle agricole respectueux de la biodiversité, et favoriser l'émergence de haies, POLLINIS a publié en partenariat avec les éditions Jouvence le livre *Planter des haies refuges pour les pollinisateurs : 80 arbres, arbustes et plantes mellifères locaux pour sauvegarder la biodiversité*.

▶ Pour réduire la pression que le frelon asiatique exerce sur les ruchers et les populations d'abeilles, POLLINIS collabore avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) pour localiser et recenser le mieux possible les nids de frelons asiatiques, ainsi qu'avec des désinsectiseurs professionnels qui, depuis 2020, expérimentent partout en France le prototype HeatNest qui permet de détruire, sans insecticides chimiques, les nids de frelons asiatiques.

Plus de 40 % des espèces de pollinisateurs invertébrés sont en danger, et nombre d'entre elles sont actuellement en voie d'extinction imminente.

3. BILAN FINANCIER

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CES TABLEAUX INDIQUENT LA PROVENANCE DES RESSOURCES DE POLLINIS ET COMMENT ELLES SONT UTILISÉES

RESSOURCES

Dons privés	1 670 944 €
Cotisations	120 €
Autres produits et transfert de charges	5575 €
Contributions d'entreprises	0 €
Subventions publiques	0 €
TOTAL	**1 676 639 €**

EMPLOIS

Campagnes de mobilisation et contre-lobbying	740 920 €
Études, recherches et projets	512 902 €
Frais de collecte de fonds	273 772 €
Frais de structure et administration	213 559 €
Pertes	-64 514 €
TOTAL	**1 676 639 €**

NOS RESSOURCES : UNIQUEMENT LES DONS DES PARTICULIERS

L'association s'appuie exclusivement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés pour mener ses missions. Elle n'accepte aucune contribution d'entreprise, ni aucune subvention publique. Ce choix garantit la totale indépendance de POLLINIS vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.

En 2022, le total des dons reçus par l'association est fortement remonté après une année 2021 marquée par un recul de 12 % et un déficit de 158 900 €. Cette année, les dons ont ainsi augmenté de 29,8 %, du fait d'une forte hausse du nombre de donateurs (+ 21,6 %) ainsi que du montant des dons moyens (+ 8 %).

Cette amélioration a permis à l'association de réaliser la meilleure année depuis sa création. Cependant, en dépit de cette augmentation significative des dons et du nombre de donateurs, les comptes font apparaître un résultat final négatif avec un déficit de 64 514 euros, qui s'explique par la hausse des frais de fonctionnement de l'association, notamment la masse salariale (+ 21 %) et les frais de fournisseurs (+ 19 %) couvrant projets, études, prestataires, abonnements divers, etc. Le déficit du compte de résultat a cependant pu être absorbé par les excédents des années précédentes et, grâce à sa gestion prudente, l'association conserve une trésorerie de 409 958 €.

Ces ressources vont permettre à POLLINIS de :

- multiplier les actions d'alerte et de mobilisation du public sur les toutes nouvelles techniques génomiques et les pesticides génétiques ;
- financer des enquêtes pour exposer les stratégies des lobbys de l'agrochimie pour poursuivre la commercialisation de leurs produits chimiques et génétiques ;
- poursuivre ses recours en justice, contre les institutions françaises et européennes, et engager de nouvelles poursuites contre chaque faille du système d'évaluation des risques des pesticides ;
- renforcer le financement d'études scientifiques dans plusieurs parcs naturels pour recenser les pollinisateurs sauvages et les abeilles mellifères qui vivent à l'état sauvage et développer la recherche action sur la contamination généralisée de tous les écosystèmes par les pesticides chimiques ;
- porter la voix des citoyens engagés pour stopper l'extinction des pollinisateurs directement dans les institutions et au travers des différentes coalitions en France et en Europe ;
- renforcer ses équipes pour faire connaître et reconnaître ces enjeux cruciaux aux yeux de tous.

CHAQUE CONTRIBUTION COMPTE

En 2022, POLLINIS a été soutenue par 20 862 donateurs, contre 17 150 l'année précédente. Cette hausse s'explique par un nombre plus important de campagnes de mobilisation, basées sur le travail d'investigation entamé par l'équipe au cours de l'année 2021. Cette hausse du nombre de donateurs s'est par ailleurs couplée à une augmentation substantielle de la contribution annuelle moyenne par donateur, qui s'élève aujourd'hui à plus de 80 €, pour une collecte totale de 1 670 944 €. À noter : l'association vit toujours à 98 % grâce à des dons inférieurs à 100 euros, preuve que chaque contribution compte, même la plus infime !

Répartition des dons cumulés par donateur sur l'année

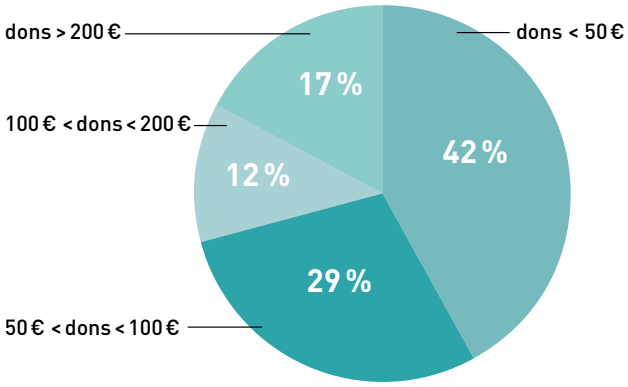

LA BONNE UTILISATION DES DONS

Cette année, l'ensemble des frais de l'association a augmenté de manière homogène. Comme en 2021, près des 3/4 des ressources (72 %) sont directement dédiées aux missions de POLLINIS : enrayer l'extinction en cours des pollinisateurs, leur garantir un environnement sain et préservé, mobiliser et représenter les citoyens dans ce combat, accélérer la mise en place d'un système agricole sain et durable, mener des études scientifiques et des projets de terrain à l'appui de ce nouveau modèle sans chimie de synthèse et respectueux des écosystèmes.

Répartition des emplois

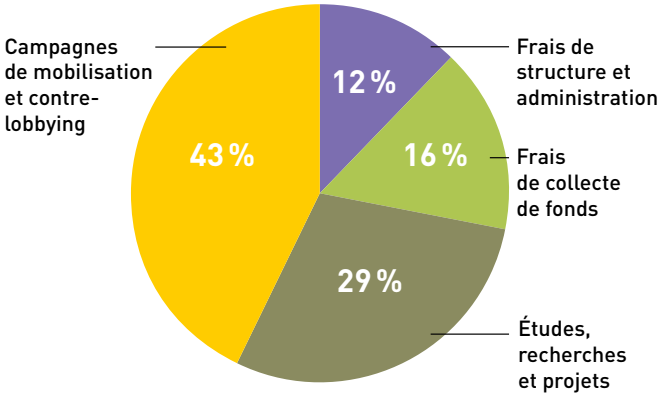

COMPTE DE RÉSULTAT

CE TABLEAU PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES CHARGES SUPPORTÉES PAR POLLINIS ET DES PRODUITS DONT L'ASSOCIATION DISPOSE

Dons privés	1 670 944 €
Cotisations	120 €
Autres produits et transfert de charges	5575 €
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**1 676 639 €**
Charges d'exploitation	1 741 153 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**1 741 153 €**
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	**-64 514 €**
Produits financiers	0 €
Produits et charges exceptionnels	0 €
RÉSULTAT COURANT	**-64 514 €**
ÉXCÉDENT OU PERTE	**64 514 €**

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 64 514 € avec des charges de fonctionnement qui s'élèvent à 1 676 639 € (+30,2 %). Ce déficit a cependant pu être absorbé par les excédents des années précédentes, grâce à une gestion prudente et rigoureuse. L'association conserve d'ailleurs un fond de réserve équivalent à 3 mois de fonctionnement, qui lui permet de faire face à ces difficultés passagères.

BILAN SIMPLIFIÉ

CE TABLEAU DONNE UNE PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION DE POLLINIS AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles	15 633 €
ACTIF IMMOBILISÉ	**15 633 €**
Créances	90 €
Trésorerie	409 958 €
ACTIF CIRCULANT	**410 048 €**
TOTAL	**425 681 €**

BILAN PASSIF

Report à nouveau	328 448 €
Résultat de l'exercice	-64 514 €
FONDS ASSOCIATION	**263 934 €**
Dettes fournisseurs	30 883 €
Dettes autres	130 864 €
DETTES	**161 747 €**
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	**425 681 €**

UNE INDÉPENDANCE CERTIFIÉE

POLLINIS a tenu à faire certifier tous ses comptes depuis sa création en 2012 par un commissaire indépendant. Cette certification a été accordée sans réserve cette année et toutes les années précédentes par le cabinet Baker Tilly Strego, reconnu pour son expertise dans le monde associatif. Elle garantit que l'association, conformément à ses engagements, n'est impliquée dans aucune activité commerciale et ne dépend que des dons des citoyens solidaires de ses combats.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ : SOUTENIR POLLINIS EN TOUTE CONFIANCE

Les comptes attestent que les dons des citoyens constituent l'immense majorité des revenus de l'association qui ne revend, n'échange ni ne transmet les données recueillies auprès de ses sympathisants. Ces données servent uniquement à les tenir informés des actions de l'association.

Pour gérer l'envoi massif d'e-mails et organiser des collectes sécurisées, POLLINIS fait appel à des prestataires dont c'est le cœur de métier. Ces prestataires ne sont pas propriétaires des fichiers et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre. Ces professionnels spécialisés permettent en revanche à POLLINIS de garantir à ses sympathisants un hébergement sécurisé de ses fichiers, qui sont automatiquement cryptés et régulièrement sauvegardés, en conformité avec la réglementation de la Commission nationale Informatique et des Libertés (CNIL) et le Règlement général sur la protection des données (règlement européen RGPD).

Le label Don en confiance, obtenu en décembre 2018 par POLLINIS, atteste en outre que l'association respecte strictement les quatre principes cardinaux du label : « Respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement ».

Conformément aux exigences de Don en confiance, POLLINIS édite et publie pour ses donateurs sur son site Internet un document intitulé "L'Essentiel", qui donne une vision synthétique de l'association, de ses principales données comptables et de ses réalisations majeures de l'année.

Tous les rapports d'activité, bilans comptables complets certifiés et rapports spéciaux du commissaire aux comptes sont également disponibles sur www.pollinis.org, à la rubrique « Nous connaître ».

BULLETIN DE SOUTIEN

100 % INDÉPENDANCE
100 % CONFIANCE
100 % TRANSPARENCE

Afin de garantir son absolue liberté de parole, de position, et d'action :

- POLLINIS n'accepte aucun don ou autre contribution de la part d'entreprises ;
- POLLINIS ne reçoit aucune subvention publique.

LA CAPACITÉ D'ACTION DE POLLINIS REPOSE ENTIÈREMENT SUR LA GÉNÉROSITÉ DES NOMBREUX CITOYENS QUI PARTAGENT SES OBJECTIFS ET SOUTIENNENT SES PROJETS DE CONSERVATION ET SES COMBATS.

POUR STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS, nous devons, d'urgence :

- retirer tous les pesticides tueurs d'abeilles de notre environnement ;
- changer de modèle agricole pour des pratiques sans pesticides et respectueuses des écosystèmes ;
- protéger les pollinisateurs dans leur environnement, en préservant et restaurant des paysages favorables à la biodiversité.

Un don, même modeste, est un soutien précieux qui nous aidera à lutter contre les lobbys, convaincre les responsables politiques, financer des études scientifiques et mettre en œuvre des projets de conservation des pollinisateurs sur le terrain.

POUR GARANTIR À SES DONATEURS LA BONNE UTILISATION DE LEURS DONS, POLLINIS publie ce rapport d'activité et tous ses bilans comptables sur son site Internet.

POLLINIS est labellisée par « Don en confiance », se soumet aux contrôles de son comité et respecte sa charte de déontologie qui repose sur les grands principes de respect du donateur : transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement.

☐ **OUI,** JE SOUTIENS POLLINIS

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

JE FAIS UN DON DE :

☐ 15 € ☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 60 € ☐ 100 € ☐ AUTRE _____ €

PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE POLLINIS

JE L'ENVOIE PAR COURRIER À : POLLINIS, 10 RUE SAINT-MARC, 75002 PARIS

☐ **OUI,** JE SOUHAITE ÊTRE TENU(E) INFORMÉ(E) DES ACTIONS DE POLLINIS

Adresse mail

VOS DONS SONT DESTINÉS À SOUTENIR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS POUR STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS.

Les données enregistrées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'association POLLINIS, dans le respect du Règlement général (UE) 2016/679 sur la Protection des données.
POLLINIS a pour éthique de ne pas échanger ou commercialiser les coordonnées de ses membres. Vos coordonnées ne seront donc utilisées que dans le but d'enregistrer votre don, vous envoyer votre attestation, et vous tenir informé(e) des actions réalisées par POLLINIS grâce à votre soutien. Si vous souhaitez vous désinscrire de notre liste de diffusion, il vous suffit d'envoyer un e-mail à contact@pollinis.org en mentionnant «Désinscription» comme objet de votre message.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation ou d'effacement sur simple demande à l'adresse contact@pollinis.org.
Les données vous concernant seront automatiquement effacées de nos serveurs à votre demande, ou en cas d'inactivité de votre part pendant plus de 48 mois.
Si vous estimez que POLLINIS n'a pas correctement protégé vos données, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

UNE QUESTION ? BESOIN D'UNE INFORMATION ? 01 40 26 40 34 – CONTACT@POLLINIS.ORG

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

- **Pilotage :** Cécile Barbière
- **Auteurs :** Clément Hélary et Léo Lamotte
- **Travail graphique :** Pia Desoutter
- **Crédits photos :** p.2 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.4 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.6 Adobe Stock ; p.7 CANIF ; p.8 (haut) Ph. Besnard / POLLINIS ; p.8 (bas) RHJ / Adobe Stock ; p.9 (haut) Fabien Perrot ; p.9 (bas) Ph. Besnard / POLLINIS ; p.10 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 12 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 14 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 15 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 16 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 18 Klaus Nowottnick ; p. 20 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 21 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 22 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 23 (bas) Save Bees and Farmers ; p. 24 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 25 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 26 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 27 POLLINIS ; p. 28 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 31 Joost Milde / Adobe Stock ; p. 40 Ph. Besnard / POLLINIS

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C174460

POUR EN SAVOIR PLUS

www.pollinis.org

POUR NOUS SUIVRE

CONTACT

Margaux Beaudier
margauxb@pollinis.org
01 40 26 40 34
10 rue Saint-Marc
75002 Paris